

Stratégie Locale du bassin versant de la Guerlie 2023-2027

*Programme d'actions pour la reconquête de la qualité de
l'eau de la Guerlie*

Version du 16 janvier 2023

Table des matières

I. Territoire, contexte et enjeux.....	3
II.1. Présentation du bassin versant et historique de la démarche.....	3
I. 2 . Cadre réglementaire : Contrôle sanitaire des eaux de baignade	4
II. Diagnostic de territoire	5
II.1. La vulnérabilité du bassin versant vis-à-vis des transferts de phosphore.....	5
II.1.1 Contexte géologique et pédologique	5
II.1.2. Identification des zones contributives aux transferts rapides	6
II.2. Les pressions agricoles	7
II.2.1. Contexte agricole.....	7
II.2.2. Couverture des sols	8
II.2.3. Enrichissement des sols et risque de transfert	8
II.3. Les pressions non-agricoles.....	10
II.3.1. Assainissement collectif	10
II.3.2 Assainissement non-collectif.....	10
II.3.3. Les plans d'eau	11
III. Stratégie et programme d'action :	12
III. 1. Présentations des 3 co-porteurs	12
III.2. Construction du programme d'actions	13
III.3. Stratégie globale du programme d'actions	14
III.3.1. Axe 1 : Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre des actions	14
III.3.2. Axe 2 : Sensibilisation et information du grand public.....	14
III.3.3. Axe 3 : Gestion de la retenue de la Guerlie.....	14
III.3.4. Axe 4 : Aménagement des versants	15
III.3.5. Axe 5 : Réduction de l'impact de l'assainissement	15
III.3.6. Axe 6 : Réduction de l'impact de l'agriculture	15
III.4. Programme d'action 2023-2027.....	16
III.5. Suivi et évaluation du programme	16
IV. Organisation des acteurs locaux et modalités de pilotage de la démarche	17
IV.1. Les collectivités porteuses et l'animation	17
IV.2. Les instances de gouvernances	17
IV.2.1. Le comité de pilotage	17
IV.2.2. Le comité technique.....	17
IV.2.3. Le groupe de travail agricole	18
V. Engagement des signataires de la Stratégie Locale	18
VI. Données financières :.....	19

ENTRE :

L'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB Charente), représenté par son Président Monsieur Jean-Claude GODINEAU, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération n°22-34 du comité syndical en date du 10/10/2022,

La Communauté de Communes Charente Limousine, représentée par son Président Monsieur Benoît SAVY, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération en date du 06/07/2022,

La Communauté de Communes Porte Océane du Limousin, représentée par son Président Monsieur Pierre ALLARD, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération en date du 22/09/2022,

d'une part,

ET

L'Agence de l'eau Adour-Garonne, établissement public de l'Etat, représentée par son Directeur régional de la délégation Atlantique-Dordogne, Monsieur Nicolas ILBERT,

ET

Le SMACA,
Le CEN Nouvelle-Aquitaine,
La Chambre d'Agriculture de Charente,
La Chambre d'Agriculture de Haute-Vienne,
Le CIVAM de Charente Limousine.

I. Territoire, contexte et enjeux

II.1. Présentation du bassin versant et historique de la démarche

Le bassin versant de la Guerlie s'étend sur 28 km², à cheval sur les départements de la Charente (16) et de la Haute-Vienne (87). Seules quatre communes sont situées sur ce territoire : Pressignac et Verneuil, appartenant à la Communauté de Communes Charente Limousine (16), et Videix et Chéronnac appartenant à la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin (87).

En tant que tête de bassin de la Charente, le bassin versant de la Guerlie présente un réseau hydrographique assez dense (1,7 km / km²). La Charente, La Treize et la Petite Treize sont les trois tributaires alimentant le plan d'eau de la Guerlie, qui constitue l'exutoire du bassin versant.

La figure 1 présente les contextes administratifs et hydrographiques du bassin versant de la Guerlie.

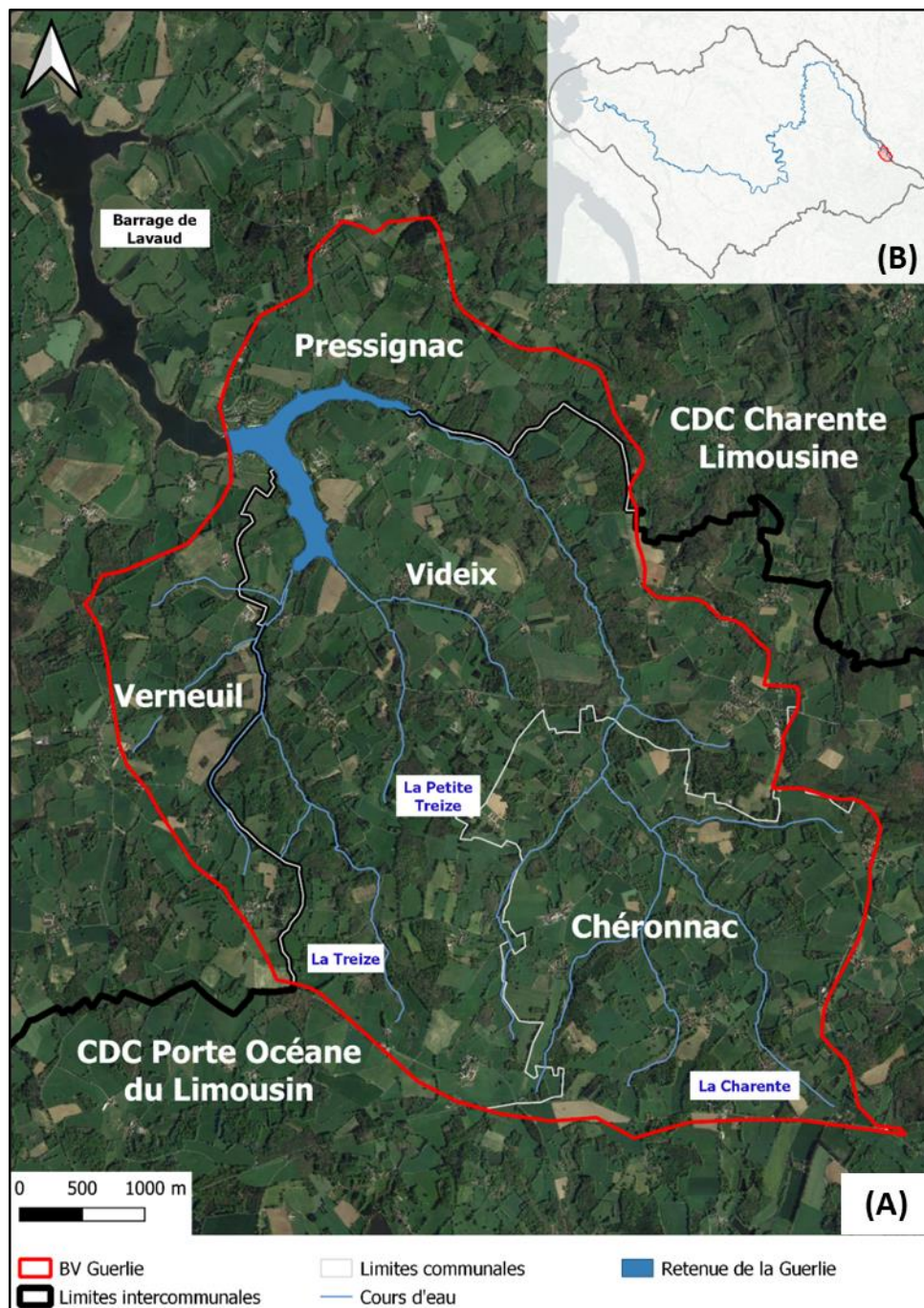


Figure 1 : Carte du bassin versant de la Guerlie (A), et de sa localisation sur le bassin versant de la Charente (B)

Le plan d'eau de la Guerlie est l'une des trois retenues secondaires du lac de Lavaud, propriété de l'EPTB Charente. Ce barrage, construit en 1989 sur le cours principal de la Charente, possède une capacité de stockage de 10 millions de m³ et assure le soutien des débits du fleuve en période d'étiage. Ainsi, la retenue de la Guerlie permet de mobiliser jusqu'à 1 millions de m³ supplémentaires dans le cadre du soutien d'étiage de la Charente.

La Guerlie présente également des enjeux touristiques et économiques importants pour le territoire : deux plages de baignade (fréquentation estimée entre 200 et 300 personnes par jour, pour chacune des plages en pleine saison), une base nautique, un camping, des logements de vacances, un centre équestre, des circuits de randonnées pédestre et VTT, du loisir pêche, un observatoire ornithologique ...

Cependant, le développement régulier de cyanobactéries dans le plan d'eau en période estivale vient perturber ces activités. En effet, ces proliférations, parfois toxiques, engendrent fréquemment la fermeture administrative des baignades et la restriction des activités pêche.

Plusieurs études ont été réalisées (Laclau et al., 2003 ; Saunier Eau et Environnement, 1993 ; NCA/Qualyse, 2019 ; Paul Goulet, 2021), afin de mieux appréhender ce phénomène d'eutrophisation.

L'étude NCA/Qualyse de 2019, portant sur le phosphore (facteur limitant du développement des cyanobactéries en milieu aquatique terrestre), a plus particulièrement permis de souligner le rôle non négligeable des tributaires de la Guerlie comme source de phosphore (bien que la source dominante réside dans le stock sédimentaire de la retenue).

Suite à ces études sur le plan d'eau, un diagnostic plus approfondi concernant les origines des flux de phosphore provenant des tributaires et du bassin versant a été réalisé par l'EPTB Charente en 2021. Cette étude a par ailleurs permis de mettre en place une première concertation avec les différents acteurs du territoire afin de définir des actions permettant de réduire les sources de pollutions et de limiter les transferts vers les cours d'eau. Ce diagnostic a permis de mettre en évidence une certaine vulnérabilité aux transferts rapides de phosphore du bassin versant, et d'identifier l'assainissement collectif et individuel ainsi que certaines pratiques agricoles comme problématiques vis-à-vis des transferts et des rejets de phosphore. En effet, des dysfonctionnements ont été observés sur l'ensemble des installations d'assainissement collectif (7 STEPs sur le territoire de la CDC POL) et seuls 44% des assainissements individuels du territoire sont aux normes. L'abreuvement du bétail directement dans les cours d'eau (sans aménagement) ou encore un manque de couverture des sols en période à risque (notamment en hivers) sont des pratiques agricoles impactantes.

I. 2 . Cadre réglementaire : Contrôle sanitaire des eaux de baignade

Le contrôle de la qualité des eaux de baignade en eau douce fait l'objet d'un suivi par le ministère chargé de la santé, en association avec les Agences Régionales de Santé (ARS), en application des dispositions du Code de la Santé Publique. La connaissance de la qualité de l'eau permet de prévenir des risques sanitaires liés à la baignade, notamment ceux engendrés par des contaminations microbiologiques (bactéries, cyanobactéries, macroalgues...).

Depuis 2022, de nouvelles mesures de gestion relatives aux cyanobactéries ont été mises en place par ARS Nouvelle Aquitaine. En effet, les fermetures de baignade ne sont plus indexées sur les concentrations en cellule de cyanobactérie, mais sur les concentrations en cyanotoxines, comme présenté figure 2.

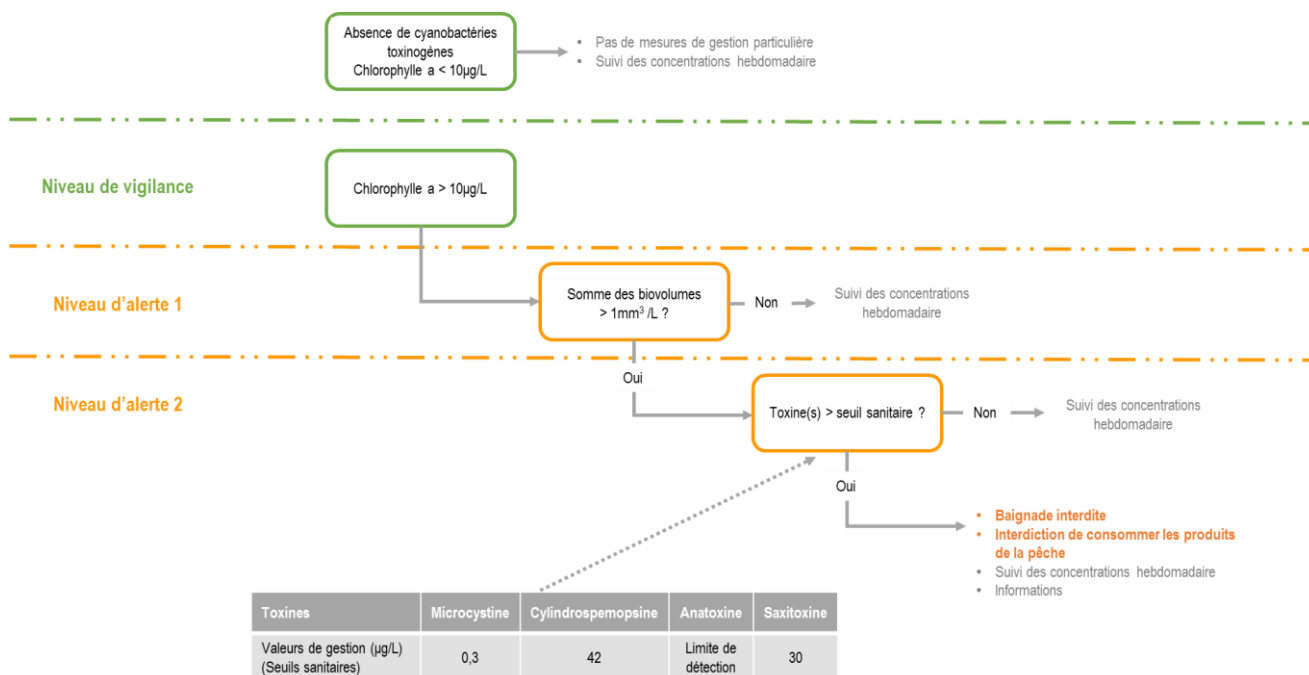


Figure 2 : Nouvelles mesures de gestion relatives aux cyanobactéries et valeurs de gestion relatives aux cyanotoxines (d'après ARS Nouvelle Aquitaine)

Les plages de La Guerlie (Pressignac) et de la Chassagne (Videix) font l'objet d'un contrôle sanitaire des eaux de baignade en saison balnéaire (contrôle hebdomadaire de la mi-juin/début juillet à la fin août). Le tableau 1 présente le nombre de fermetures de baignade engendré par la prolifération de cyanobactéries par an pour chacune des deux plages.

Tableau 1 : Nombre de fermetures de baignade liées aux cyanobactéries par an pour les plages de la Guerlie et de la Chassagne entre 2019 et 2022

		La Guerlie	La Chassagne
Nombre de fermetures de baignade	2019	3	2
	2020	0	0
	2021	3	2
	2022	0	0

II. Diagnostic de territoire

II.1. La vulnérabilité du bassin versant vis-à-vis des transferts de phosphore

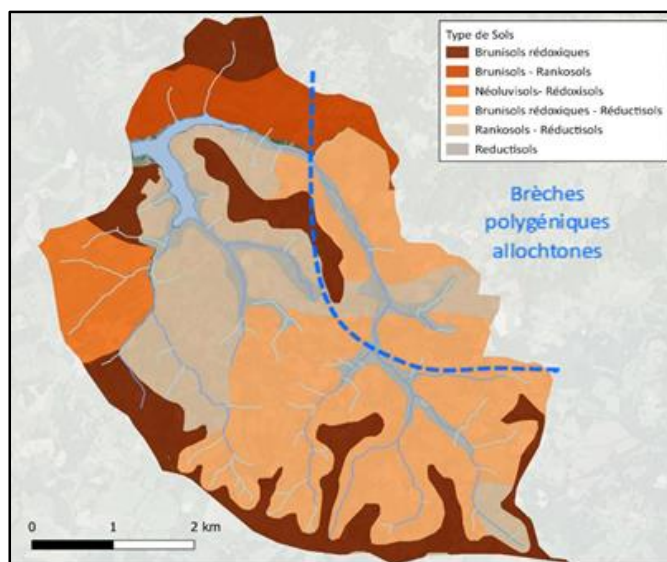
La caractérisation de la vulnérabilité du bassin versant de la Guerlie permet d'identifier les zones qui, selon leurs caractéristiques intrinsèques (type de sol, occupation du sol, contribution aux transferts rapides), sont plus susceptibles de générer des transferts de pollutions diffuses.

II.1.1 Contexte géologique et pédologique

Les sols du bassin versant résultent de l'altération de roches de socle du Massif Central. Les substrats géologiques du territoire sont essentiellement composés de roches granitiques et de gneiss. Néanmoins la singularité du bassin versant réside dans la présence de brèches polygéniques allochtones (Astroblème de

Rochechouart), entre les bourgs de Videix et Saint Gervais et le Nord-Est du bassin versant, créées suite à l'impact d'une météorite il y a environ 200 millions d'années.

Les sols retrouvés sur le bassin de la Guerlie sont principalement des brunisols acides (Cf. figure 3). Ils sont plus ou moins bien développés au sein du bassin versant, en fonction de leurs positions sur le versant et de l'altérabilité de la roche sous-jacente. Selon les études pédologiques réalisées pour la conception des RRP (Référentiels Régionaux Pédologiques) de la Charente et de la Haute-Vienne, de la connaissance des agriculteurs et des observations faites sur le terrain, les sols du bassin sont souvent peu profonds, le tuf ou altérite de granite/gneiss se trouve souvent à moins de 70 cm de profondeur.



Par ailleurs, la grande majorité des sols du bassin versant présentent des caractéristiques d'hydromorphie. La profondeur d'apparition des traits d'hydromorphie est très variable : ils peuvent être présents dès la surface en fond de vallée, à mi-versant comme en haut de versant.

La texture des sols est hétérogène sur le territoire, allant de sablo-argileux à limono-argileux, mais on peut considérer que **les sols du bassin versant** présentent globalement des caractéristiques témoignant **d'une sensibilité aux écoulements de sub-surface**.

Enfin, la battance des sols semble variable. Elle est souvent faible mais, selon certains agriculteurs, des **ruissellements importants voire la formation de petites ravines sur des parcelles en maïs peuvent être observés lors d'épisodes pluvieux importants**.

II.1.2. Identification des zones contributives aux transferts rapides

Afin d'identifier les zones contribuant aux transferts rapides de pollutions diffuses telle que celle du phosphore (Cf. figure 4), la vulnérabilité au ruissellement (zones de production et de transfert de ruissellement), la vulnérabilité aux écoulements de sub-surface ainsi que les points de transfert direct ont été étudiées.

Les zones de ruissellement représentent 788 ha et celles propices aux écoulements de sub-surfaces 188 ha, soit respectivement 81% et 19% des surfaces de transferts rapides. Le territoire présente donc une vulnérabilité certaine aux transferts rapides, notamment de phosphore. Plus particulièrement, les sous-bassins de la Treize et de la Guerlie dont respectivement 27% et 30% de leur surface est identifiée comme une zone de transfert rapide (15% pour la Petite Treize et 10% pour la Charente).

A cela s'ajoutent de nombreux points de transfert direct liés à des abreuvements ou des points de franchissement de cours d'eau non-aménagés (111 abreuvements et 33 franchissements non aménagés dénombrés sur le bassin versant). Une fois de plus, les sous-bassins de la Treize et de la Guerlie semblent plus sensibles puisque qu'ils présentent des densités de point de transfert direct par kilomètre de cours d'eau respectivement de 2,2 et 2,4 (1,7 pour la petite Treize et 1,3 pour la Charente).

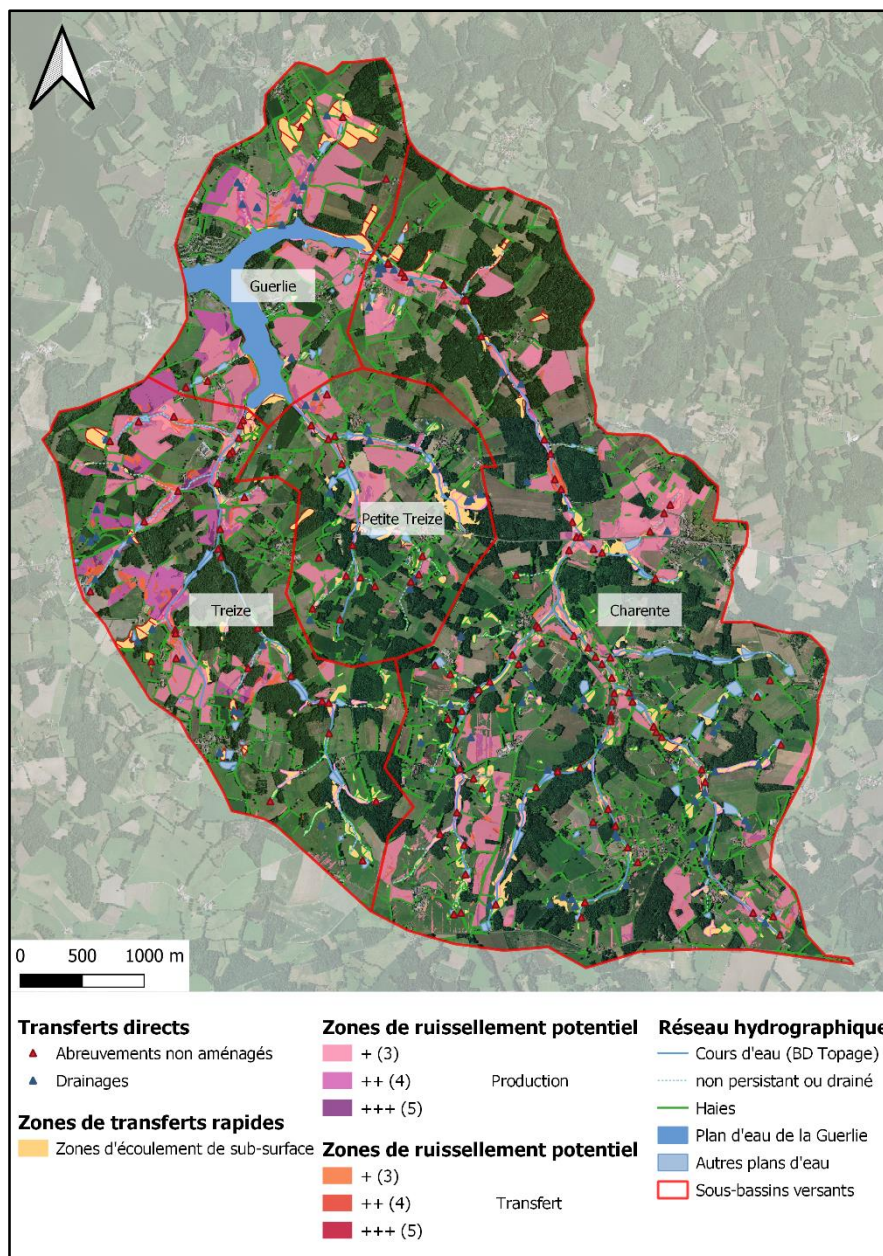


Figure 4 : Carte des zones contributives aux transferts rapides de phosphore

II.2. Les pressions agricoles

II.2.1. Contexte agricole

70 exploitations agricoles ont été recensées sur l'ensemble des 4 communes appartenant au bassin versant suite au Recensement Agricole de 2010. Environ 38 d'entre elles exploiteraient des parcelles sur le territoire (au moins 12 siège d'exploitation au sein du bassin versant).

Les systèmes agricoles reposent quasi intégralement sur des ateliers d'élevage et l'assolement est essentiellement destiné à l'alimentation de ces cheptels. Seules quelques exploitations ont suffisamment de surfaces pour destiner certaines terres aux grandes cultures (céréales, colza, semence). Depuis 2010, l'assolement est stable (Cf. figure 5), les surfaces en herbes représentent entre 75 et 78% de l'assolement. La part de maïs (ensilage et grain confondue) oscille autour de 10 %, la part de blé est d'environ 3%, celle de l'orge 1 %, la part de triticale est nettement supérieure car l'espèce assure des rendements de pailles plus élevés et sa rusticité lui permet de résister aux terres difficiles et humides.

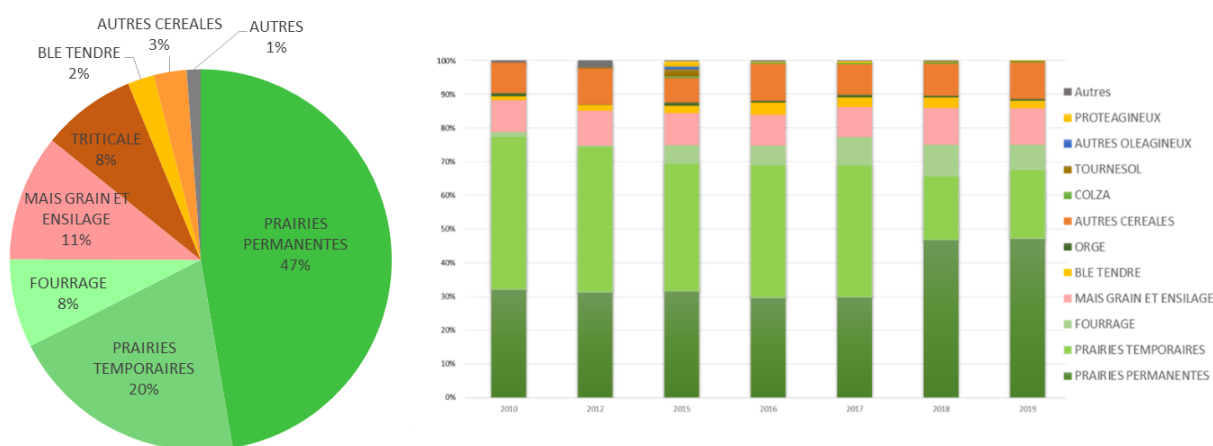


Figure 5 : Diagramme circulaire de l'assolement du bassin versant de la Guerlie simplifié issu du RPG 2019 ; et histogramme de l'évolution de l'assolement sur le bassin versant de la Guerlie entre 2010 et 2019

II.2.2. Couverture des sols

La couverture annuelle moyenne des sols a été calculée sur 5 années successives (2015-2019) et est présentée figure 6 ci-dessous.

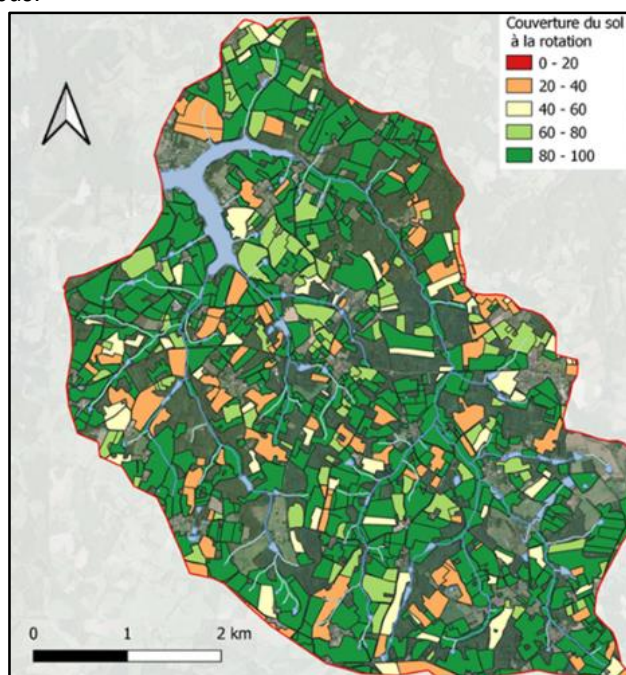


Figure 6 : Couverture annuelle moyenne des sols entre 2015 et 2019 sur le bassin versant de la Guerlie

La couverture annuelle moyenne des sols par parcelles est de 81,4 %. De plus, 62% de la SAU présente des taux de couverture végétale entre 80 et 100 %. Ainsi, plus des trois quarts des terres agricoles ont une couverture annuelle moyenne des sols bonne à excellente. La marge de progression se trouve donc dans le dernier quart où la couverture peut être qualifiée de faible.

II.2.3. Enrichissement des sols et risque de transfert

Le risque lié aux apports de phosphore à l'échelle de la rotation est faible. En effet, la quasi-totalité des apports sont faiblement dosés en phosphore (inférieur à 50 kg de P/ha). Les apports les plus riches se font à la préparation de la culture de maïs et sont enfouis par le labour. Les apports les plus à risque dans les rotations des

agriculteurs enquêtés sont les apports sur prairie installée car l'amendement n'est pas enfoui. Il est donc facilement entraînable par le ruissellement si la reprise du couvert est mauvaise ou en cas d'évènements pluvieux intenses.

L'emploi d'engrais minéraux phosphatés est très rare chez les agriculteurs interrogés. Les engrais minéraux présents sur le bassin versant sont les engrais « Starter » pour maïs et les engrais de fond sur prairie. Les apports de phosphore sur les parcelles se font quasi exclusivement via la fumure organique, et les doses employées sont considérées comme faibles. Le principal risque lié aux apports peut provenir du délai entre l'épandage et l'enfouissement de la fumure.

Concernant le stockage des effluents, la plupart des exploitations sont équipées pour stocker l'équivalent de 2 à 4 mois de fumiers. Les fumiers restant sous les animaux en bâtiments pendant plus de 2 mois, ils sont considérés comme compacts et non sensibles aux écoulements ce qui permet de les stocker au champ sous certaines conditions (sol non nu ou couche de paille, et couverture des tas en période hivernal). Néanmoins, quelques exploitations ne sont pas totalement aux normes et peuvent engendrer des fuites par infiltrations voire par ruissellement.

Le drainage agricole mis en place sur le bassin versant a pour vocation de sécuriser les systèmes fourragers basés sur la prairie, en allongeant la période de pâturage sur des parcelles de nature humide et ainsi d'augmenter les rendements fourragers. Les communes de Pressignac, Videix, Chéronnac et Verneuil présentent respectivement les taux de de surfaces drainées suivants : 4%, 1,8%, 2,1 %, 4,3% (Agreste 2010). Le réseau de drains présent sur le bassin de la Guerlie représente potentiellement un flux de 31,1 à 62,2 Kg vers les cours d'eau.

Ainsi, en prenant en compte les caractéristiques intrinsèques du sol ainsi que les pratiques agricoles le risque de transferts de phosphore sur le bassin versant, présenté figure 7 ci-après, est globalement faible. Seuls 10% des surfaces enquêtées, présentent un risque élevé.

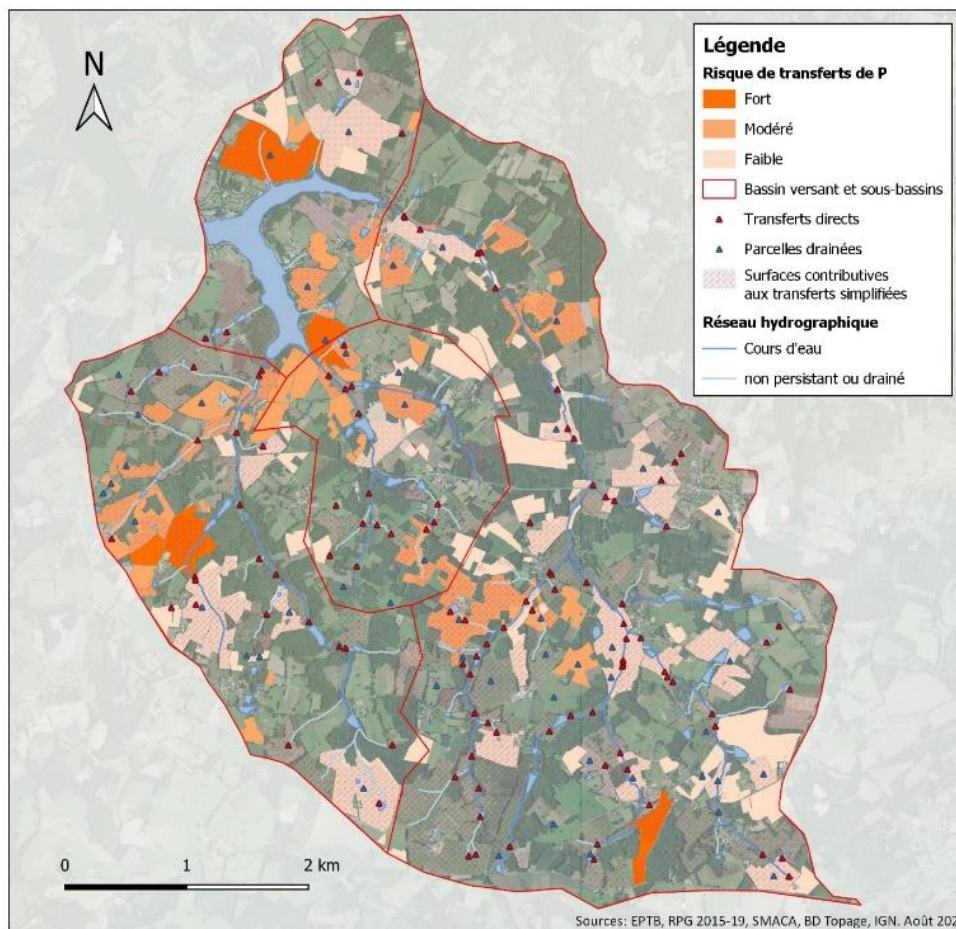


Figure 7 : Carte du risque de transfert de phosphore lié aux pratiques agricoles, à la couverture des sols et à la sensibilité des sols à la battance

II.3. Les pressions non-agricoles

II.3.1. Assainissement collectif

Le territoire de la Guerlie compte 8 installations d'assainissement collectif de petite capacité de 25 à 500 EH (Equivalent Habitant) ; seules 7 d'entre elles rejettent les flux sortants au sein du bassin versant. Les caractéristiques générales de ces installations sont présentées dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Caractéristiques générales des installations d'assainissement collectif du bassin versant de la Guerlie

Localisation	Capacité nominale (EH)	Filière de traitement	Type de traitement	Mise en service	Rejet	Débit nominal tps sec (m3/j)
Pressignac (La Guerlie)	500	Filtres plantés de roseaux	Secondaire bio (Ntk et Ngl)	2001	Noue dans surfaces boisées (hors BV)	30
Chéronnac (Le Bourg)	85	Lagunage	Primaire bio simple	1992	Charente	12,75
Chéronnac (La Martinie)	50	Filtres à sables	Secondaire bio (Ntk)	1999	Ruisseau de la Martinie	7,5
Chéronnac (La Féranchie)	35	Filtres à sables	Secondaire bio (Ntk)	1999	Ruisseau puis Charente	5,25
Chéronnac (Le Breuil)	40	Filtres plantés de roseaux	Secondaire bio (Ntk)	2011	Ruisseau du Breuil	6
Videix (La Chassagne)	25	Filtres plantés de roseaux	Secondaire bio (Ntk et Ngl)	2007	Charente	3,75
Videix (St Gervais)	100	Filtres plantés de roseaux	Secondaire bio (Ntk et Ngl)	2009	Etang puis Charente	15
Videix (Le Bourg)	25	Filtres plantés de roseaux	Secondaire bio (Ntk et Ngl)	2007	Drain puis Rau	3,75

Les 7 installations collectives rejetant au sein du bassin versant se situent sur la Communauté de Communes POL, qui depuis 2020 gère la compétence concernant la gestion de l'assainissement collectif. Ainsi, lors de la reprise de compétence, un diagnostic des installations a été réalisé : les stations du bourg de Chéronnac, la Féranchie et celle de St Gervais présentent des dysfonctionnements importants pouvant être à l'origine de pollutions ponctuelles ou diffuses, notamment en phosphore.

Il est à noter que les petites stations d'épuration ont pour objectifs de traiter la matière organique en respectant la DCO (Demande Chimique en Oxygène), DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène pendant 5 jours) et le seuil de MES (Matière En Suspension). Certaines filières de traitement permettent également un abattement de l'azote (nitrification voire dénitrification vers le diazote). Néanmoins, en aucun cas, ces installations ne sont prévues pour traiter le phosphore et ne sont soumises à un seuil réglementaire concernant ce paramètre.

Selon la bibliographie, les flux de phosphore entrants du bassin versant sont estimés à 76,5 kg – 135,8 kg de Ptotal/an, et les flux sortants à 58,2 kg - 117,6 kg de Ptotal/an. En considérant l'état, l'âge et le type de filières présentes sur le bassin versant, il est envisageable que le flux de phosphore sortant soit égal voire supérieur au flux entrant.

II.3.2 Assainissement non-collectif

Le territoire de la Guerlie dénombre 173 installations d'assainissement non collectif, 16 sur le territoire de la Communauté de Communes Charente Limousine et 157 sur la Communauté de Communes Porte Océane du

Limousin. 143 de ces installations ont déjà fait l'objet d'un diagnostic par les SPANC dans le cadre de leur mission de contrôle. Le taux de conformité à l'échelle du bassin versant est de 44%, mais les résultats sont très hétérogènes entre les deux Communauté de Communes avec des taux de conformité de 69% et 41% respectivement pour la CDC CL et la CDC POL. Les principaux éléments de diagnostic des installations d'assainissement collectif du territoire sont présentés dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Conformité des installations d'assainissement non collectif du bassin versant de la Guerlie

	Nombre d'installations	Absence de diagnostic	Conforme	Non conforme	Réhabilitation recommandée	Réhabilitation urgente	Taux de conformité
Chéronnac	56	11	16	29	16	13	36%
Videix	101	20	36	45	19	26	44%
Pressignac	6	0	4	2	0	2	67%
Verneuil	10	0	7	3	0	3	70%
CDC POL	157	31	52	74	35	39	41%
CDC CL	16	0	11	5	0	5	69%
Total	173	31	63	79	35	44	44%

Les filières des installations d'assainissement non collectif ne traitant pas le phosphore (abattement négligeable de 7% pour les fosses septiques classiques, ou considéré comme nul pour la majorité des filières), les flux de de phosphore sortants sont équivalents aux flux entrants. En se basant sur une estimation de la population du territoire, ces flux de phosphore associés à l'ensemble des installations du bassin versant ont été estimés à **242 kg – 331 kg de Ptotal/an**.

II.3.3. Les plans d'eau

Un premier inventaire non-exhaustif des plans d'eau du bassin versant de la Guerlie a été réalisé par le SMACA en 2020. Le résultat cartographique de cette étude est présenté figure 8 ci-après. Ce premier travail permettra de déterminer les plans d'eau potentiellement les plus impactants pour la qualité de l'eau de la Guerlie.

En effet, les plans d'eau sont responsables de perturbations du réseau hydrographique : impact sur les cycles hydrologiques et physico-chimiques saisonniers (réchauffement de la température de l'eau), diminution du pouvoir auto-épurateur des cours d'eau, accumulation de sédiments et stockage de nutriments.

Par ailleurs, il semble que la majorité des plans d'eau du territoire ne soient globalement plus entretenus, accentuant d'autant plus les problématiques évoquées précédemment.

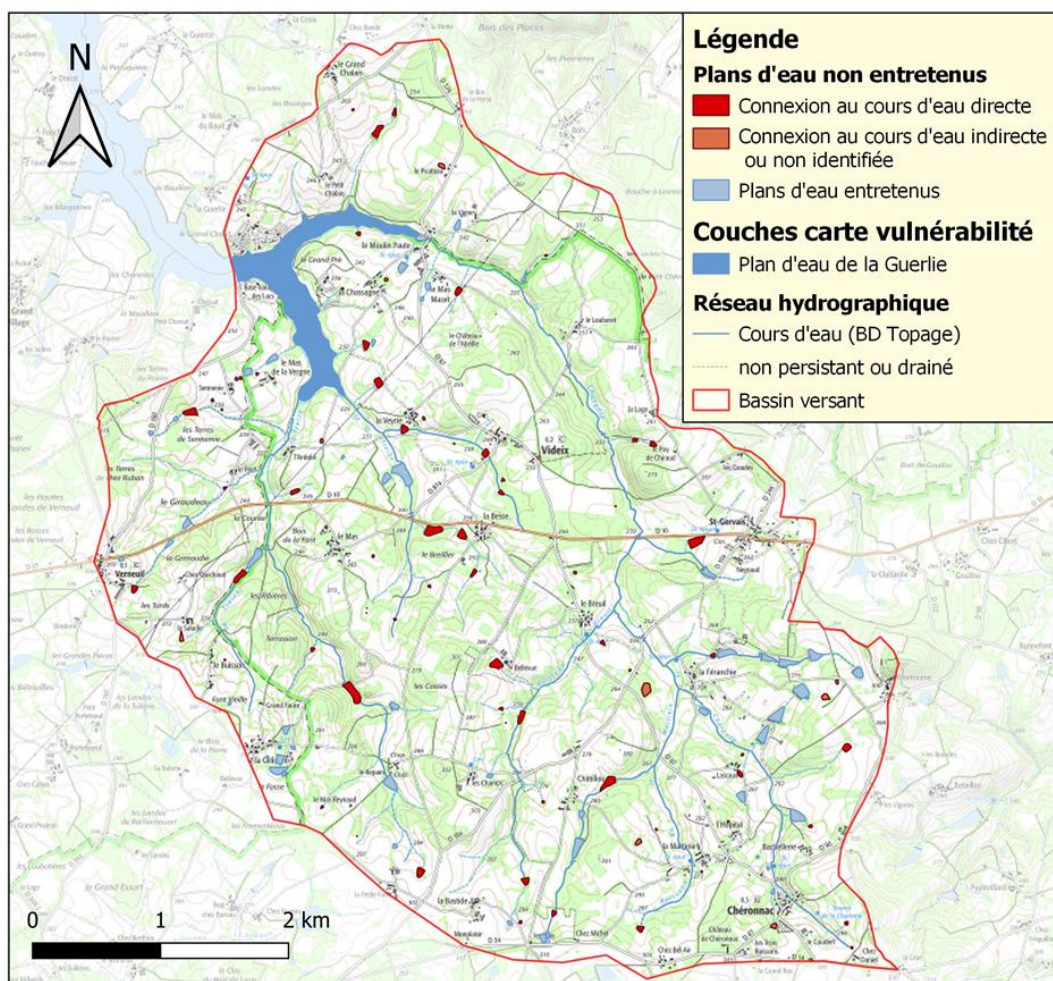


Figure 8 : Carte issue des plans d'eau inventoriés sur le bassin versant de la Guerlie (données SMACA)

III. Stratégie et programme d'action :

III. 1. Présentation de la gouvernance

Depuis 2021 l'EPTB Charente, la Communauté de Communes Charente Limousine et la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin ont engagé une réflexion quant à la reconquête de la qualité de l'eau de la Guerlie. Cette démarche s'est tout d'abord concrétisée par la réalisation en 2021 d'un diagnostic des pressions agricoles et non-agricoles sur le bassin versant de la Guerlie ; suivie par l'élaboration du programme d'actions Guerlie 2023-2027. Une convention de partenariat a été validée en 2022 par les trois partenaires, l'EPTB Charente assure l'animation et la coordination du programme avec le soutien financier des deux communautés de communes.

- **L'EPTB Charente :**



L'EPTB Charente a été créé en 1977, sous la forme d'une institution interdépartementale, par les délibérations concordantes des Départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Vienne et des Deux-Sèvres. Il a été reconnu Établissement Public Territorial de Bassin en 2007. Dans le contexte de la réforme des collectivités territoriale, l'institution interdépartementale a évolué en syndicat mixte ouvert le 21 juillet 2017. L'EPTB Charente

accueille désormais de nouveaux membres comme les EPCI, des syndicats de bassins versants, le conseil départemental de la Dordogne et la Région Nouvelle Aquitaine.

Ses principales missions concernent :

- La gestion des étiages,
- La prévention des inondations,
- La préservation et la restauration de la continuité écologique pour les poissons migrateurs,
- **La reconquête de la qualité des cours d'eau,**
- Le SAGE Charente.

• **La Communauté de Communes Charente Limousine :** 

La Communauté de Communes Charente Limousine est issue de la fusion en 2017 des Communautés de Communes de Haute Charente et du Confolentais et regroupe ainsi 58 communes de Charente (dont les communes de Pressignac et Verneuil).

La Communauté de Commune est notamment compétente en matière de :

- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement,
- Tout ou partie de l'assainissement non collectif et création d'un SPANC,
- Actions de développement économique (notamment des activités touristiques) dans les conditions prévues à l'article L.4251-17.

• **La Communauté de Communes Porte Océane du Limousin :** 

La Communauté de Communes Porte Océane du Limousin est quand-à-elle issue de la fusion des Communautés de Communes du Pays de la Météorite et de Vienne Glane en 2015, et regroupe 13 communes de Haute-Vienne (dont Videix et Chéronnac).

La Communauté de Commune est notamment compétente en matière de :

- Assainissement collectif et non collectif,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Développement et aménagement économique (notamment des activités touristiques).

III.2. Construction du programme d'actions

Afin d'élaborer un programme d'actions partagé et répondant aux besoins et attentes du territoire, un travail de concertation a été engagé en 2021 avec l'ensemble des acteurs locaux. Plus particulièrement, trois comités de suivi ont été organisés ; chacun des acteurs a été rencontré individuellement en 2021 et/ou 2022 et un groupe de travail sur le volet agricole a été organisé en octobre 2022 (Cf. figure 9). Les résultats du diagnostic des pressions de pollutions diffuses ont également été partagés lors d'une restitution organisée en octobre 2021.



Figure 9 : Grandes étapes de l'élaboration du programme d'actions

III.3. Stratégie globale du programme d'actions

Les fermetures de plus en plus récurrentes des baignades suite à la prolifération de cyanobactéries mettent en avant la nécessité d'engager une stratégie commune afin de limiter les pollutions diffuses provenant des sédiments stockés dans la retenue de la Guerlie et des apports des versants.

Pour répondre à cet enjeu, six grands axes de travail ont été définis :

- **Axe 1 : Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre des actions**
- **Axe 2 : Sensibilisation et information du grand public**
- **Axe 3 : Gestion de la retenue de la Guerlie**
- **Axe 4 : Aménagement des versants**
- **Axe 5 : Réduction de l'impact de l'assainissement**
- **Axe 6 : Réduction de l'impact de l'agriculture**

III.3.1. Axe 1 : Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre des actions

L'animateur a un rôle crucial dans la mise en œuvre du programme d'actions en sensibilisant et mobilisant les acteurs de terrain autour de l'objectif de reconquête de la qualité de l'eau. Il établit une relation de confiance avec les acteurs de terrain en étant l'intermédiaire entre eux, les collectivités porteuses et les différents partenaires, et veille au partage des informations. Il est par ailleurs garant du bon avancement du programme et de la mise en œuvre des actions (du point de vue technique et financier) et de leur adéquation avec la stratégie et les objectifs fixés par les co-porteurs du programme et leurs partenaires.

L'animation du programme sera assurée par l'EPTB Charente (0,36 ETP).

Objectifs :

- **Assurer la mise en œuvre des actions et le bon avancement du programme**
- **Assurer le partage des informations entre les différents partenaires**

III.3.2. Axe 2 : Sensibilisation et information du grand public

Le partage des connaissances ainsi que la sensibilisation du grand public sont un élément central afin de mieux faire connaître le programme d'action et ses enjeux : cyanobactéries, rôles des zones humides et du bocage, fonctionnement du barrage de Lavaud, etc. Il sera également essentiel de valoriser les différents partenaires du programme et leurs actions mises en œuvre dans ce cadre.

Objectif :

- **Compréhension des enjeux du programme d'action par le grand public**

III.3.3. Axe 3 : Gestion de la retenue de la Guerlie

Le diagnostic a mis en évidence la nécessité de mettre en place des actions de gestion de la retenue de la Guerlie et de ses zones humides tampon.

Pour cela, des vidanges partielles seront réalisées annuellement, sauf la quatrième année de la programmation où une vidange totale serait mise en œuvre afin de renouveler l'ensemble de la masse (*N.B.* : les réserves partielles et totales seront réalisées sous réserve d'un niveau suffisamment bas de la retenue principale).

Une autre modalité d'actions retenues serait d'agir sur les zones humides tampons en queue de retenue, propriétés de l'EPTB Charente. L'objectif sera de les restaurer afin de favoriser l'épuration de l'eau arrivant des tributaires. D'autres parcelles en abord immédiat de la retenue seront acquises à l'opportunité et aménagées. Un premier travail de diagnostic sera réalisé pour cibler les aménagements à réaliser.

Par ailleurs, le suivi qualité des tributaires de la retenue sera poursuivi et le suivi hydrologique renforcé avec l'installation d'une échelle limnimétrique sur la station Charente amont notamment. Une analyse des sédiments stockés dans la retenue sera également réalisée afin d'orienter les futures stratégies de gestion. Enfin, dans le but de gérer les blooms estivaux de cyanobactéries, la mise en place de dispositifs curatifs sera étudiée.

Objectifs :

- **Poursuite des suivis qualité et amélioration de la connaissance hydrologique des tributaires,**
- **Renouvellement annuel (partiel ou total) de la masse d'eau de la retenue,**
- **Concentration en toxines restant inférieure aux seuils sanitaires,**
- **Acquisition et aménagement de zones humides tampon en queue de retenue**

III.3.4. Axe 4 : Aménagement des versants

L'aménagement des versants afin de limiter les transferts de phosphore vers la retenue est indispensable au vu du diagnostic. La réalisation d'inventaires des plans d'eau et des zones humides du bassin versant la première année du programme permettra définir les actions à mettre en place sur les plans d'eau (effacement, mises aux normes) et d'orienter les projets d'acquisition et restauration des zones humides. Ces actions s'inscrivent notamment dans le cadre du PPG (Programme Pluriannuel de Gestion) porté par le SMACA. Par ailleurs, le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin sera le partenaire technique privilégié du SMACA dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour compléter ces actions, la mise en place d'un plan agro-environnemental à l'échelle intercommunale proposera une approche collective et une sensibilisation à la gestion et au rôle du bocage vis-à-vis des ruissellements.

Objectifs :

- **Réalisation d'un inventaire exhaustif des plans d'eau du territoire (propriétaires, emplacement, pratiques de gestion ...)**
- **Mise aux normes et effacement d'un maximum de plans d'eau**
- **Réalisation d'un inventaire des zones humides du territoire**
- **Acquisition de 10 ha de zone humide**
- **Restauration de 25 ha de zone humide**
- **Mise en œuvre d'un plan agro-environnemental à l'échelle intercommunale et amélioration de la connaissance du réseau bocager**

III.3.5. Axe 5 : Réduction de l'impact de l'assainissement

Le diagnostic du territoire a mis en exergue le mauvais état de l'assainissement collectif et individuel sur le bassin versant. Afin de limiter son impact sur la qualité de l'eau, des travaux de réhabilitation ainsi que des tests de fonctionnalité des installations collectives de la CDC Porte Océane du Limousin seront mis en œuvre. Concernant l'assainissement individuel, la priorité portera sur la mise à jour des diagnostics de conformité des installations, notamment sur le territoire de la CDC Porte Océane du Limousin. Un accompagnement des habitants dans leur démarche de mise aux normes sera également proposé par les services du SPANC des communautés de communes de Charente Limousine et de Porte Océane du Limousin.

Objectifs :

- **Ensemble des installations collectives fonctionnelles en fin de programmation**

III.3.6. Axe 6 : Réduction de l'impact de l'agriculture

Le bassin versant de la Guerlie est un territoire rural principalement orienté sur l'élevage de bovins allaitants. De nombreux points de transferts directs notamment liés à l'abreuvement des animaux ont été identifiés. La limitation de l'accès des bovins aux cours d'eau par la mise en défens et l'installation d'abreuvoirs et de passage à gué permettra de réduire les transferts de phosphore. La plantation de ripisylve sera envisagée pour les zones où une régénération naturelle semble difficile. Le SMACA, via son PPG, accompagnera les agriculteurs pour ces aménagements en bord de cours d'eau.

L'accompagnement dans les projets de plantation de haies sur l'exploitation agricole, proposé par les Chambres d'Agriculture de Charente et de Haute-Vienne ainsi que par Prom'haies, permettra également de limiter les transferts.

Plus globalement, un accompagnement collectif des agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques (en lien avec la qualité de l'eau et le maintien de l'élevage sur le territoire) sera proposé par les Chambres d'Agriculture de Charente et de Haute-Vienne et le CIVAM Charente Limousine. La première année, une évaluation des besoins et attentes des agriculteurs sera réalisée afin de leur proposer un accompagnement adapté, tant sur le fond que sur la forme.

Par ailleurs, afin de présenter les différentes actions du volet agricole à la profession, une réunion sera organisée au premier semestre 2021.

D'autres dispositifs d'accompagnement des agriculteurs pourront par ailleurs être mobilisés sur le territoire.

Objectifs :

- **Organisation de 8 journées collectives par an**
- **Communiquer et valoriser l'atteinte des objectifs**
- **Installation de 68 points d'abreuvement**
- **Mise en défens de 18,5 km de linéaire de cours d'eau**
- **Plantation de 4 km de ripisylve**
- **Réalisation de 5 diagnostics bocagers et plantation de 1000 m linéaires de haies**
- **Mobilisation des dispositifs d'aides**
- **Engagement de 18 exploitations et 180 hectares via le PAEC déposé par la Chambre d'Agriculture de la Charente**

III.4. Programme d'actions 2023-2027

Le programme d'actions sera engagé à partir de 2023 pour une durée de 5 ans. L'annexe 1 présente la synthèse des actions proposées et les maîtres d'ouvrage associés. L'ensemble des fiches actions est présenté dans l'annexe 2, où sont détaillées leurs modalités de mises en œuvre, leurs montants et le plan de financement prévisionnel.

III.5. Suivi et évaluation du programme

Un bilan annuel ainsi que les perspectives pour l'année suivante seront présentés en comité de pilotage. Ce bilan devra permettre :

- De faire le point, une fois par an, sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions spécifiques et des programmes associés ;
- De vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si nécessaire les plans d'actions annuels ;
- De favoriser et développer le dialogue, basé sur des faits objectifs, entre les différents acteurs et leur implication ;
- D'aider les prises de décisions des élus et partenaires financiers ;
- De justifier les demandes de versement des aides financières annuelles.

Un rapport d'activités rédigé par le porteur de projet et accepté par les financeurs formalisera le bilan annuel et les conclusions du comité de pilotage.

En dernière année de programmation, la stratégie locale fera l'objet d'un bilan évaluatif qui sera présenté au comité de pilotage. L'établissement de ce bilan évaluatif doit permettre :

- De questionner la pertinence de la stratégie d'action par rapport aux enjeux identifiés ;
- D'analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, animation) ;
- D'analyser les réalisations, résultats et impacts des actions ;
- De sensibiliser et de mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation ;
- D'établir une synthèse des points forts et des limites de l'action locale, et d'identifier les améliorations afin d'élaborer, le cas échéant, un nouveau programme d'action.

Une synthèse du bilan évaluatif de fin de contrat sera réalisée et transmise à l'ensemble des partenaires.

IV. Organisation des acteurs locaux et modalités de pilotage de la démarche

IV.1. Les collectivités porteuses et l'animation

Les « **porteurs de projet** sont l'**EPTB Charente, la CDC Charente Limousine et la CDC Porte Océane du Limousin** ». L'EPTB Charente agit en qualité de coordonnateur pour assurer l'animation et la coordination du programme d'actions. Ce partenariat fait l'objet d'une convention tri-partite 2022-2027 signée par les trois parties qui définit les modalités de fonctionnement du partenariat.

Le coordonnateur a pour mission de :

- Élaborer puis animer le programme d'actions ;
- Assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et de coordonner l'ensemble des dossiers ;
- Préparer et animer le comité de pilotage et certaines commissions et groupes de travail techniques ;
- Réaliser le suivi des actions via leur(s) indicateurs(s), les bilans annuels ;
- Contribuer à la réalisation du bilan évaluatif de fin de contrat ;
- Représenter les porteurs de projet localement ;
- Prendre en charge certaines actions notamment les actions d'amélioration des connaissances, la communication et la sensibilisation.

IV.2. Les instances de gouvernances

IV.2.1. Le comité de pilotage

Présidé par les trois structures porteuses, le Comité de pilotage rassemble, au moins une fois par an, tous les représentants des différents acteurs concernés. Il a pour rôle de permettre la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés, afin de :

- Valider toutes les étapes liées à l'élaboration de la stratégie locale,
- Valider la stratégie d'actions,
- Valider le contenu de la stratégie locale,
- Valider les éventuels avenants,
- Valider le plan de financement de la stratégie locale initiale et de ses avenants,
- Examiner les bilans annuels (ainsi que le bilan évaluatif de fin de programmation), évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre et valider les actions de l'année à venir,

IV.2.2. Le comité technique

Le Comité technique rassemble, au moins une fois par an, les co-porteurs et les partenaires financiers. Il a pour rôle de :

- Garantir une orientation stratégique en adéquation avec les objectifs de la stratégie locale et les attentes des partenaires institutionnels et financiers.
- Donner un avis technique sur les actions proposées par les commissions thématiques : cohérence du dimensionnement, pertinence vis-à-vis des objectifs de la stratégie locale, position sur les modalités de financements etc.
- Pré-valider ce qui sera présenté en Comité de Pilotage.

IV.2.3. Le groupe de travail agricole

Il est composé des Chambres d'Agriculture de Charente et de Haute-Vienne et du CIVAM Charente Limousine. Il est envisagé de l'élargir à l'ensemble des maîtres d'ouvrage portant des actions agricoles. L'objectif du groupe est d'assurer une animation des actions agricoles concertée et pertinente à l'échelle du bassin versant de la Guerlie, notamment en ce qui concerne l'accompagnement collectif des agriculteurs.

Des réunions d'informations à destination des agriculteurs et/ou des riverains pourront être organisées.

D'autres groupes de travail portant sur différentes thématiques pourront être mobilisés au besoin.

V. Engagement des signataires de la Stratégie Locale

Les Porteurs de projet (EPTB Charente, CDC Charente Limousine et CDC Porte Océane du Limousin)

S'engagent à :

- Assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires. Ils associent l'ensemble des acteurs concernés au comité de pilotage ;
- Contribuer aux actions des partenaires engagés ;
- Réaliser les actions prévues dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués ;
- Participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté au chapitre VI ;
- Valoriser et communiquer sur les actions mises en place par les partenaires dans le cadre du programme ;
- Réaliser des bilans annuels et le bilan évaluatif de fin de programmation, en s'assurant de la mise en œuvre des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement de l'opération et de l'efficacité des actions menées ;
- Respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles (il est destinataire de toutes les études, informations collectives et individuelles financées dans le cadre du contrat).

L'Agence de l'eau Adour-Garonne

S'engage à :

- Sous réserve du respect des échéances et des objectifs du contrat, présenter à ses instances sur la période 2022-2024, les demandes d'aide pour les opérations inscrites au contrat selon les modalités d'attribution des aides en vigueur et dans la limite de ses dotations financières disponibles ;
- Pour les années 2025, 2026 et 2027, les aides seront proposées dans le cadre du 12^{ème} programme d'intervention ;
- Transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles dont elle dispose.

Les maitres d'ouvrage :

S'engagent à :

- Concourir collectivement, aux côtés des porteurs de projets et des partenaires financiers, au développement d'une dynamique volontaire sur le territoire ;
- Réaliser les actions prévues dans le contrat dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués ;
- Participer aux différentes instances de gouvernance qui les concernent (COFIL, groupes de travail) ;
- Sensibiliser le public auprès duquel ils interviennent à la préservation de la qualité de l'eau (promotion des actions proposées) ;
- Contribuer au suivi annuel du programme d'action particulièrement en apportant leur regard sur les actions engagées ;
- Transmettre aux porteurs de projet toute information et donnée susceptible de les aider à suivre et piloter les actions réalisées, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

VI. Données financières :

Le coût prévisionnel des actions financées dans le cadre de la Stratégie Locale du bassin versant de la Guerlie s'élève à **683 473 euros**.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des actions présentées dans le programme s'élève à **1 643 325 euros**. Ce coût prend notamment en compte les financements mobilisés via le PPG et l'appel à projet "Restauration des zones humides de tête de bassin versant" portés par le SMACA (740 036 euros), deux dispositifs de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de l'entente sur l'eau. La figure 10 ci-après présente la répartition du coût prévisionnel de l'ensemble des actions du programme par axe de travail.

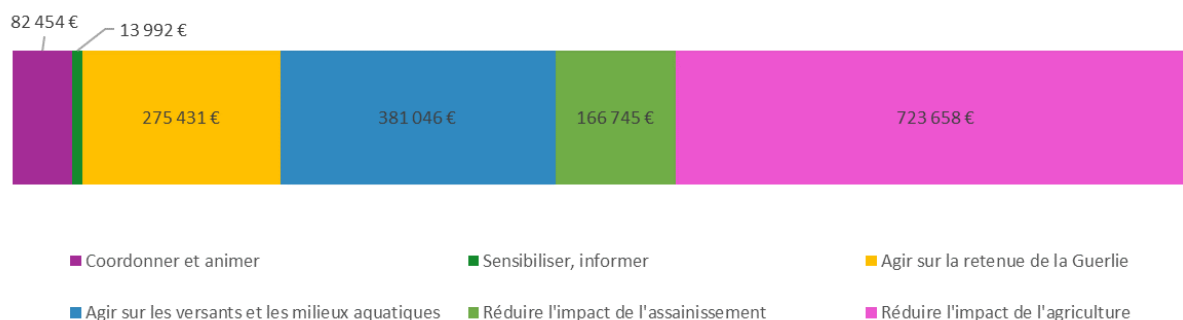


Figure 10 : Répartition des coûts par axe de travail (prend en compte l'ensemble des actions du programme dont les financements mobilisés via le PPG et l'appel à projet "Restauration des zones humides de tête de bassin versant" portés par le SMACA)

La répartition du coût de l'ensemble des actions par maîtres d'ouvrage est présentée dans la figure 11 ci-après.

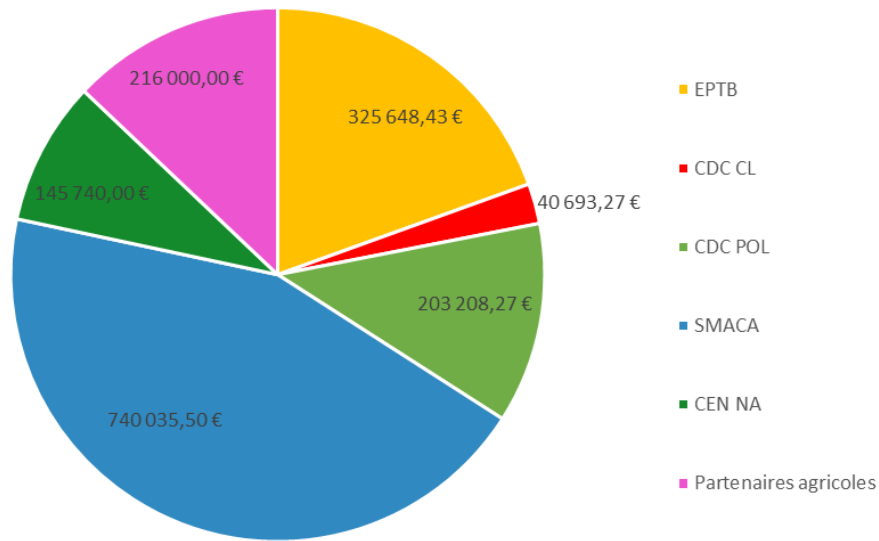


Figure 11 : Répartition des coûts par maître d'ouvrage (prend en compte l'ensemble des actions du programme)

Le montant d'aide prévisionnelle de l'AEAG dans le cadre de la Stratégie Locale du bassin versant de la Guerlie est de **183 700 euros**. Cette somme ne prend en compte que les financements de l'année 2023. Les financements des années 2024 à 2027 comprise seront mis à jour annuellement selon les modalités du 11^{ème} et 12^{ème} programmes d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le plan de financement prévisionnel synthétique des actions financées dans le cadre de la Stratégie Locale du bassin versant de la Guerlie est présenté en annexe 3.

Fait à Videix, le 19 janvier 2023,

<p>Pour l'Établissement Public Territorial de Bassin Charente,</p> 	<p>Pour la Communauté de Communes Charente Limousine,</p> 	<p>Pour la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin,</p> 
<p>Pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,</p> 	<p>Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Charente Amont (SMACA),</p> 	<p>Pour le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA),</p> 
<p>Pour la Chambre d'Agriculture de Charente,</p> 	<p>Pour la Chambre d'Agriculture de Haute-Vienne,</p> 	<p>Pour le Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural de Charente Limousine (CIVAM CL),</p> 

Liste des annexes

Annexe 1 : Présentation du programme d'action du bassin versant de la Guerlie

Annexe 2 : Fiches actions

Annexe 3 : Tableau de bord financier

Programme d'actions Bassin versant de la Guerlie

Enjeu	Améliorer la qualité de l'eau : CYANOBACTERIES Limiter les fermetures de baignade
-------	--

Objectifs Stratégiques	Axes de travail (= objectifs opérationnels)	ACTIONS	Maîtres d'ouvrages / Partenaires	Objectifs de territoire	Indicateurs de suivi de réalisation	Indicateurs de suivi de résultat	
Coordonner et animer	Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre des actions	A1	Co-portage EPTB Charente Cdc CL et Cdc POL / Tous les partenaires et acteurs du territoire	Atteinte des objectifs fixés dans chaque fiche action opérationnelle (A2 à F6) Favoriser et entretenir la dynamique territoriale	Indicateurs de suivi de réalisation des fiches actions opérationnelles (A2 à F6) Nombre de réunions/COPIIL organisés	Indicateurs de suivi de résultat des fiches actions opérationnelles (A2 à F5) Taux de participation aux réunions/COPIIL	
		Suivi des financements, Réflexion et mobilisation des outils financiers					
		Animation et organisation des comités de pilotage/suivi, des réunions techniques, point annuel de suivi.					
		Animation locale lors d'événements ou de journées techniques					
Sensibiliser, informer	Sensibilisation et information du grand public	B1	EPTB Charente / SMACA	Sensibilisation du grand public au programme d'action et à ses enjeux	Nombre d'événements organisés Nombre de participation à des événements Nombre de brochures/plaquettes distribuées	Nombre de participants aux événements organisés Nombre de participants aux événements auxquels le programme a participé Nombre de brochures/plaquettes distribuées	
		Organisation ou participation à des événements pour informer le grand public du programme d'actions et partager les enjeux					
		Création et mise en place de panneaux de sensibilisation pour renforcer l'affichage sur les sites de baignade					
		Organisation de réunions thématiques (retour d'expérience)					
		Participation à des événements, journée du patrimoine sur Lavaud					
		Communication sur le fonctionnement et les résultats des dispositifs curatifs si ils sont mis en place					
Agir sur la retenue de la Guerlie	Amélioration des connaissances	C1	EPTB Charente / Université de Limoges, SMACA	Poursuite du suivi de qualité de l'eau pré-existant Amélioration la connaissance hydrologique des tributaires Amélioration de la connaissance de la composition des sédiments sur toute leur profondeur	Mise en place des nouveaux équipements de suivi Nombre et type d'analyses réalisées	Résultats des suivis Résultats des analyses	
		C2					Analyse de la colonne de sédiments de la retenue de la Guerlie
	Renouvellement de la masse d'eau	C3		Renouvellement de la masse d'eau par vidange partielle	Renouvellement de la masse d'eau Evacuation partielle des sédiments (par la vidange)	Nombre de vidanges partielles réalisées Nombre de vidanges totales réalisées	Nombre de vidanges partielles réalisées Nombre de vidanges totales réalisées
		C4		Renouvellement de la masse d'eau par vidange totale			
	Gestion des blooms de cyanobactéries	C5		Etude de faisabilité et mise en place de dispositifs curatifs	Concentrations en microcystine, cylindrospermopsine, anatoxine et saxitoxine restant inférieures aux seuils sanitaires	Réalisation de l'étude de faisabilité Mise en place d'un dispositif curatif	Nombre de jours de fermeture de la baignade
	Optimisation de la fonctionnalité des zones humides tampon	C6		Acquisition foncière de parcelles en abord immédiat de la retenue	Acquisition de parcelles manquantes Préservation et/ou restauration des zones humides tampons	Nombre de parcelles en abord immédiat de la retenue acquises Surface de zones humides tampon mises en gestion et suivies	Nombre de parcelles en abord immédiat de la retenue acquises Surface de zones humides tampon mises en gestion et suivies
		C7		Gestion et suivi des zones humides tampons (berges et têtes de retenue)			
Agir sur les versants et les milieux aquatiques	Réduction de l'impact des plans d'eau sur le réseau hydrographique	D1	SMACA / EPTB Charente, CEN NA, Cdc CL et POL	Amélioration de la connaissance des plans d'eau (emplacement, propriétaires, pratiques de gestion...) Efficacement de 3 plans d'eau	Inventaire réalisé Nombre de plans d'eau prospectés Nombre de propriétaires rencontrés	Inventaire réalisé Nombre de plans d'eau prospectés Nombre de propriétaires rencontrés Nombre de plans d'eau effacé Nombre de plans d'eau mis aux normes	
		D2					Aménagement de plans d'eau
	Optimisation de la fonctionnalité des zones humides des versants	D3	Réalisation/mise à jour de l'inventaire des zones humides des versants	SMACA / EPTB Charente, CEN NA, Cdc CL et POL	Amélioration de la connaissance des zones humides des versants Préservation et/ou restauration des zones humides des versants	Inventaire réalisé Surface de zones humides des versants acquises Surface de zones humides des versants mises en gestion	Inventaire réalisé Surface de zones humides des versants acquises Surface de zones humides des versants mises en gestion
		D4	Acquisition foncière de zones humides des versants				
		D5	Gestion des zones humides des versants				
	Optimisation du réseau bocager	D6	Plan agro-environnemental à l'échelle intercommunale	EPTB Charente / Prom'haies	Amélioration de la connaissance du réseau bocager / d'éléments agro-environnementaux	Inventaire bocager réalisé Proposition d'actions	Inventaire bocager réalisé Mise en place d'actions de plantation/restauration d'éléments agro-environnementaux
Réduire l'impact de l'assainissement	Réduction de l'impact de l'assainissement sur la qualité de l'eau	E1	Cdc POL	7 stations fonctionnelles en 2027	Réalisation des travaux de réhabilitation et d'entretien	Nombre de stations fonctionnelles en 2027	
		E2					Mise aux normes de l'assainissement non collectif
Réduire l'impact de l'agriculture	Réduction de l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau	F1	CIVAM CL / CA16 / CA87	Sensibilisation des agriculteurs aux enjeux "eaux" du territoire 8 journées collectives organisées par an	Mise en place du groupe agricole Mise en œuvre de l'évaluation des besoins des attentes Nombre d'événements collectifs organisés	Nombre de participants à l'évaluation es besoins et attentes Nombre de participants aux actions collectives	
		F2					Limitation de l'accès des bovins aux cours d'eau
		F3	Plantation de ripisylve	Stabilisation des berges	Linéaire de ripisylve planté		
		F4	Accompagnement des projets de plantation de haies à l'échelle de l'exploitation	CA16 / CA87 / Prom'haies	Plantation de 1000 mètres linéaires de haies	Nombre de diagnostics bocagers réalisés Linéaire de haies plantées	Linéaire de haies plantées
		F5	Mobilisation des aides financières directes pour accompagner les agriculteurs	CA16 / CA87	18 exploitations et 180 hectares engagés via le PAEC déposé par la CA16	Ouverture de MAEC Engagement de la réflexion sur les PSE	Nombre d'exploitants engagés Surfaces agricoles engagées

Annexe 2 :

Fiche A1		Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre des actions					
Enjeu - Objectifs stratégiques		Axe transversal du programme					
Constats		> L'amateur a un rôle crucial dans la mise en œuvre du programme d'actions, en sensibilisant et mobilisant les acteurs de terrain autour de l'objectif de reconquête de la qualité de l'eau. > L'amateur est également le garant de la mise en œuvre des actions (du point de vue technique et financier) et de leur adéquation avec la stratégie et les objectifs fixés par les co-porteurs du programme et leurs partenaires.					
Objectifs de l'axe de travail		Animer et coordonner le programme d'actions Réaliser l'animation entre les différents partenaires Suivre et accompagner les actions					
Descriptif et calendrier		<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5
		PREVISIONNEL					
		Coût A1	14 844 €	17 163 €	16 931 €	16 815 €	16 699 €
Suivi administratif et financier du programme							
> Suivi des financements et accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leurs demandes d'aide/solde > Réalisation des bilans financiers par fiche actions > Réflexion et mobilisation des outils financiers (appels à projets ...)		Coût	1 159,69 €	1 159,69 €	1 159,69 €	1 159,69 €	1 159,69 €
		Pilotage (jour)	5	5	5	5	5
Animation locale							
> Accompagnement et appui technique des partenaires > Collecte de retours d'expérience concernant les différentes fiches actions > Mise en cohérence et articulation des différents programmes sur le bassin (PPG, autres actions...) >> Cf. Fiches actions B1 à F5		Coût	7 885,86 €	10 205,24 €	9 973,30 €	9 857,33 €	9 741,36 €
		Pilotage (jour)	34	44	43	42,5	42
		Somme du temps consacré pour chaque action					
Pilotage des instances de gouvernances et autres groupes							
> Animation et organisation des comités de pilotages > Animation et organisation des réunions techniques > Animation et organisation des points annuels de suivi		Coût	3 479,06 €	3 479,06 €	3 479,06 €	3 479,06 €	3 479,06 €
		Pilotage (jour)	15	15	15	15	15
Suivi et évaluation du programme d'actions							
Des indicateurs de suivi propres à chaque action sont définis dans le contrat (cf.fiches actions). L'outil ODELIANE devra permettre un suivi de ces indicateurs et permettra de réaliser annuellement le bilan qui sera présenté en comité de pilotage et qui fera également l'objet d'une synthèse à destination de l'ensemble des partenaires.		Coût	2 319,37 €	2 319,37 €	2 319,37 €	2 319,37 €	2 319,37 €
> Appui à la collecte des indicateurs > Analyse des données issues des suivis de la qualité de l'eau > Réalisation d'une synthèse annuelle des actions menées dans le cadre du programme > Réalisation de l'évaluation (année 5) > Engagement d'une réflexion dans le but d'améliorer le suivi des crues et ainsi mieux connaître les flux de MES et de matières actives. Si la réflexion aboutit au constat d'une amélioration nécessaire du suivi, la mettre en place sous conditions d'installations.		Pilotage (jour)	10	10	10	10	10
Liens actions	Toutes les fiches actions du programme						
Indicateurs de suivi de réalisation	Indicateurs de suivi de réalisation des fiches actions opérationnelles (B1 à F5) Nombre de réunions/COPIL organisés						
Indicateurs de suivi de résultat	Indicateurs de suivi de résultat des fiches actions opérationnelles (B1 à F5) Taux de participation aux réunions/COPIL						
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	Atteinte des objectifs fixés dans chaque fiche action opérationnelle (B1 à F5) Favoriser et entretenir la dynamique territoriale						
Priorité	+++						
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	Tous les partenaires du programme d'action						
Maître d'ouvrage	EPTB Charente (en partenariat avec les Cdc CL et POL)						
			A1	A2	A3	A4	A5
Coût prévisionnel de l'action			14 844 €	17 163 €	16 931 €	16 815 €	16 699 €
Pilotage Fiche A1			30	30	30	30	30
Pilotage des Fiches B1 à F5			34	44	43	42,5	42
Financiers et taux de financement							
Agence de l'eau Adour-Garonne			50%	8 860 €			
Région Nouvelle-Aquitaine							
Conseil départemental 16							
Conseil départemental 87							
CDC CL			20%	2 969 €	3 433 €	3 386 €	3 363 €
CDC POL			20%	2 969 €	3 433 €	3 386 €	3 363 €
EPTB Charente			10%	1 484 €	1 716 €	1 693 €	1 682 €

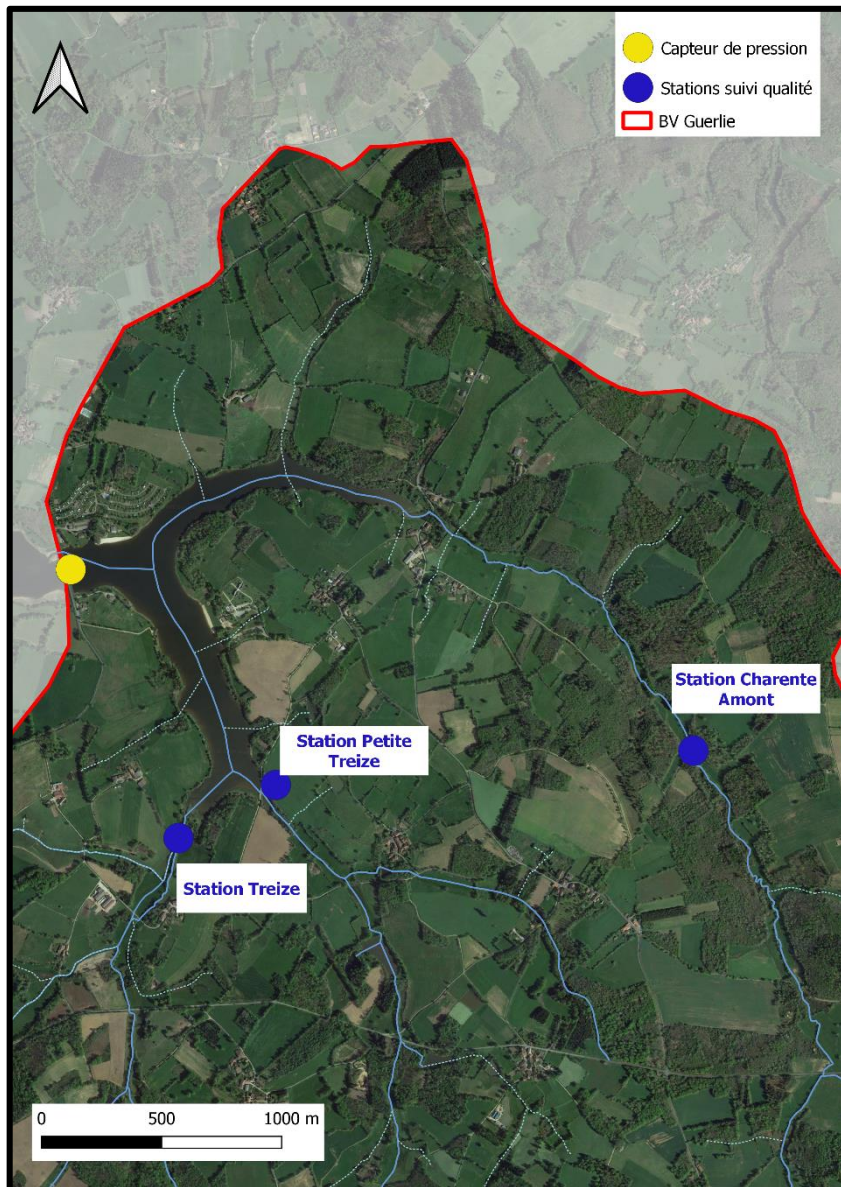
Enjeu - Objectifs stratégiques	Axe transversal - Sensibiliser, informer					
Constats	> Le partage des connaissances ainsi que la sensibilisation du grand public est un élément central afin de mieux faire connaître le programme d'action et ses enjeux. > Volonté de valoriser les différents partenaires					
Objectifs de l'axe de travail	Informer, sensibiliser le grand public aux enjeux du programme d'actions					
Descriptif et calendrier	<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5
	PREVISIONNEL					
	Pilotage (jour)	6	6	6	6	6
	Coût	1 160 €	812 €	1 160 €	1 508 €	1 276 €
	Animation (jour)	5	3,5	5	6,5	5,5
	Coût	696 €	580 €	0 €	0 €	0 €
	Animation (jour)	3	2,5	0	0	0
	Coût panneaux	0 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €
	Nombre panneaux		2			
	Coût	696 €	464 €	464 €	696 €	580 €
	Animation (jour)	3	2	2	3	2,5
	Coût brochures	300 €	0 €	300 €	0 €	300 €

Liens actions	Ensemble des actions
Indicateurs de suivi de réalisation	Nombre d'événements organisés Nombre de participation à des événements Nombre de brochures/plaquettes distribuées
Indicateurs de suivi de résultats	Nombre de participants aux événements organisés Nombre de participants aux événements auxquels le programme a participé Nombre de brochures/plaquettes distribuées
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	Compréhension des enjeux du programme d'action, facilitation de certaines actions, mobilisation des riverains
Priorité	++
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	SMACA
Maître d'ouvrage	EPTB Charente

			A1	A2	A3	A4	A5
Coût prévisionnel de l'action	13 992 €		2 852 €	4 856 €	1 924 €	2 204 €	2 156 €
Pilotage (coût reporté dans A1)	30 j	100%	6 j	6 j	6 j	6 j	6 j
Animation MO	44 j		11 j	8 j	7 j	10 j	8 j
	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	1 426 €				
	Région Nouvelle-Aquitaine						
	Conseil départemental 16						
	Conseil départemental 87						
	EPTB Charente	50%	1 426 €	2 428 €	962 €	1 102 €	1 078 €

**Financiers
et taux de financement**

Enjeu - Objectifs stratégiques		Agir sur la retenue de la Guerlie						
Constats	<p>> Dans le cadre du RECEMA et du RCO, trois stations de suivi de la qualité de l'eau sont positionnées sur le bassin versant de la Guerlie ; sur la Charente, la Grande Treize et la Petite Treize.</p> <p>> L'étude de la qualité des eaux de 2019 (EPTB Charente, NCA/Qualyse) préconise le suivi hydrologique en sortie et en entrée de retenue afin de faciliter la gestion de la vidange.</p> <p>> Les flux de phosphore et globalement de nutriments estimés par l'étude de 2019 sont de l'ordre de 500 Kg de P total/an. Ces flux sont basés sur l'extrapolation des débits provenant de stations hydrométriques voisines et des mesures des nutriments sur sites. Ils peuvent être améliorés en assurant un suivi plus précis des tributaires.</p> <p>> Le suivi des débits peut être un pré-requis à la mise en place d'autres actions, telles que la restauration des zones humides en tête de retenue.</p>							
Objectifs de l'axe de travail	<p align="center">Poursuite du suivi de qualité de l'eau pré-existant Amélioration la connaissance hydrologique des tributaires Amélioration de la connaissance de la composition des sédiments sur toute leur profondeur</p>							
Descriptif et calendrier		Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5	
		PREVISIONNEL						
		Pilotage (jour)	1	1	1	1	1	
Poursuite des suivis qualité								
<p>> Poursuite des suivis qualité existants sur les 3 tributaires (Cf. Carte C1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station 05024309 : La Charente au niveau de Videix (Réseau de Contrôle Opérationnel + RECEMA) - Station 05024311 : La Treize au niveau de Videix (RECEMA) - Station 05024312 : La Treize au niveau de Videix - Petite Treize- (RECEMA) <p>> Suivis physico-chimiques, chimiques et bactériologiques (6 fois par an), hydrobiologiques (suivi annuel via Diatomées et Macro-invertébrés)</p> <p>> Ces suivis sont intégrés dans le cadre du RECEMA.</p>		Coût suivi Suivi qualité (Chiffrage suivi RECEMA, hors suivi AEAG seule) (HT)	10 098 €	10 098 €	10 098 €	10 098 €	10 098 €	
		Coût	232 €	232 €	232 €	232 €	232 €	
		Animation (jour)	1	1	1	1	1	
Nouveaux dispositifs de mesure								
<p>> Mise en place d'une échelle limnimétrique sur la station Charente Amont (RECEMA)</p> <p>> Mise en place d'un capteur de pression au niveau de l'exutoire de la retenue secondaire à des fins de gestions de vidange, accompagné d'un dispositifs permettant la télégestion.</p> <p>>> Intégration de ces dispositifs de mesures au RECEMA à partir de 2022</p>		Coût matériel (HT)	1 503 €	0 €	0 €	4 360 €	360 €	
		Coût échelle limnimétrique	1 503 €					
		Coût capteur de pression				4 000 €		
		Coût Télégestion station Guerlie				360 €	360 €	
		Coût	696 €	0 €	0 €	580 €	464 €	
		Animation (jour)	3	0	0	2,5	2	
Liens actions	C3, C4, C5, C7							
Indicateurs de suivi de réalisation	Mise en place des équipements de suivi							
Indicateurs de suivi de résultats	Résultats des suivis							
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	Poursuite du suivi de qualité de l'eau pré-existant Amélioration la connaissance hydrologique des tributaires Améliorer la gestion des vidanges							
Priorité	++							
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	SMACA, EPTB Charente / RECEMA							
Maître d'ouvrage	EPTB Charente							
			A1	A2	A3	A4	A5	
Coût prévisionnel de l'action			59 613 €					
Coût prévisionnel Stratégie Locale			2 900 €					
Pilotage (coût reporté dans A1)			5 j					
Animation MO			13 j					
			12 529 €	10 330 €	10 330 €	15 270 €	11 154 €	
			928 €	232 €	232 €	812 €	696 €	
			1 j	1 j	1 j	1 j	1 j	
			4 j	1 j	1 j	4 j	3 j	
Financiers et taux de financement			Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	464 €			
			<i>Région Nouvelle-Aquitaine</i>					
			<i>Conseil départemental 16</i>					
			<i>Conseil départemental 87</i>					
			EPTB Charente	50%	464 €	116 €	116 €	406 €



Carte C1 : Localisations des différents dispositifs de suivis qualité

Fiche C2 **Analyse de la colonne de sédiments de la retenue de la Guerlie**

Enjeu - Objectifs stratégiques	Agir sur la retenue de la Guerlie
Constats	<p>> Depuis la création du barrage, les sédiments provenant du bassin versant s'accumulent dans la retenue de la Guerlie, où il constitue un stock de nutriments favorable au développement des cyanobactéries.</p> <p>> L'étude de la qualité des eaux de 2019 (EPTB Charente, NCA/Qualyse) a montré un manque de connaissances concernant la colonne de sédiments présente dans la retenue (épaisseur, vitesse de sédimentation, composition chimique).</p> <p>> L'analyse de la colonne sédimentaire permettra, à terme, de définir une stratégie de gestion des sédiments, et notamment de déterminer si une action de curage entraînerait la mise en surface de phosphore enfoui.</p>
Objectifs de l'axe de travail	<p align="center">Poursuite du suivi de qualité de l'eau pré-existant Amélioration la connaissance hydrologique des tributaires Amélioration de la connaissance de la composition des sédiments sur toute leur profondeur</p>

Descriptif et calendrier	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
PREVISIONNEL						
Pilotage (jour)	0	2	1	0	0	0
Coût	0 €	928 €	928 €	0 €	0 €	0 €
Animation (jour)	0	4	4	0	0	0
Carottage des sédiments						
<p>> Réalisation de quatre carottages de 0 à 8 m à proximité de la digue (Cf. Carte C2)</p> <p>> Réalisation de six carottages de 0 à 6 m en queue de retenue (Cf. Carte C2)</p> <p>> Prélèvement d'un échantillon pour chaque mètre carotté</p> <p>>> Ces analyses seront réalisées par un prestataire, et l'analyse sera partagée et suivie avec les acteurs du territoire et experts.</p>	<p>Coût</p> <p>Barge et matériel de sondage</p> <p>Sondages carottés</p> <p>Echantillons</p>	0 €	28 700 €	0 €	0 €	0 €
Analyse des sédiments						
<p>> Analyse des sédiments prélevés en laboratoire (hypothèse 72 analyses Phosphore + analyses agronomiques + analyses géotechniques)</p> <p>> Analyse des résultats et rédaction d'une synthèse</p>	<p>Coût</p> <p>Analyse sédiments</p> <p>Analyse résultats</p>	0 €	19 000 €	0 €	0 €	0 €

Liens actions	C3, C4, C5
Indicateurs de suivi de réalisation	Nombre et type d'analyse réalisé
Indicateurs de suivi de résultats	Résultats des analyses
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	<p>Faire une estimation plus précise de la charge interne en nutriments des sédiments de la retenue.</p> <p>Connaître l'épaisseur de sédiments en plusieurs point de la retenue.</p> <p>Définir les risques liés à leur mise à nu, les conditions de leur valorisation.</p>
Priorité	++
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	Université de Limoges (Gilles Guibaud)
Maître d'ouvrage	EPTB Charente

		A1	A2	A3	A4	A5
Coût prévisionnel de l'action	49 556 €	0 €	48 628 €	928 €	0 €	0 €
Coût prévisionnel Stratégie Locale	1 856 €	0 €	928 €	928 €	0 €	0 €
Pilotage (coût reporté dans A1)	3 j	0 j	2 j	1 j	0 j	0 j
Animation MO	8 j	0 j	4 j	4 j	0 j	0 j
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	0 €			
	<i>Région Nouvelle-Aquitaine</i>					
	<i>Conseil départemental 16</i>					
	<i>Conseil départemental 87</i>					
	EPTB Charente	50%	0 €	464 €	464 €	0 €



Carte C2 : Localisations des carottages

Enjeu - Objectifs stratégiques	Agir sur la retenue de la Guerlie					
Constats	<p>> Le manque de renouvellement de la masse d'eau favorise sa stratification et le développement des cyanobactéries.</p> <p>> Les vidanges partielles permettent de renouveler la masse d'eau via un départ d'eau par le fond de la retenue et, par la même, d'évacuer partiellement les nutriments stockés dans les sédiments.</p>					
Objectifs de l'axe de travail	Renouvellement de la masse d'eau					
Descriptif et calendrier						
	<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5
<p>> La réalisation de 4 à 5 vidanges partielles est envisagée au cours du programme d'action, à raison d'une par an (si au cours de la 4ème année la vidange totale n'est pas réalisée - Cf. Fiche C4-, alors une vidange partielle sera effectuée).</p>	PREVISIONNEL					
	Pilotage (jour)	1	1	1	0	1,5
Préparation des vidanges partielles						
<p>> Démarches administratives (déclaration auprès de la DDT et porté à connaissance auprès des différents acteurs (Communauté de communes, communes, OFB, acteurs du tourisme ...)</p> <p>> Organisation logistique avec les partenaires techniques (SAUR, Fédérations de pêche 16 et 87)</p>	Coût	928 €	928 €	928 €	0 €	928 €
	Animation (jour)	4	4	4	0	4
Réalisation et suivi des vidanges						
<p>> Réalisation des vidanges partielles : fin septembre/début octobre (ou plus tôt si nécessaire pour le soutien d'étiage) ouverture de la vanne à 75 % maximum et abaissement du niveau de la retenue de 2 à 2,5m puis fermeture de la vanne. Surveillance des débits durant toute la durée d'ouverture de la vanne (quelques jours) par la SAUR.</p> <p>> Veille piscicole (surveillance de la mortalité)</p>	Coût vidanges	544 €	544 €	544 €	0 €	544 €
	Prestation SAUR	312 €	312 €	312 €	0 €	312 €
	Coût	232 €	232 €	232 €	0 €	232 €
	Animation (jour)	1	1	1	0	1

Liens actions	C1, C2, C4
Indicateurs de suivi de réalisation	Nombre de vidanges partielles réalisées
Indicateurs de suivi de résultats	/
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	Renouvellement de la masse d'eau Evacuation partielle des sédiments
Priorité	+++
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	EPTB Charente
Maître d'ouvrage	EPTB Charente

			A1	A2	A3	A4	A5	
Coût prévisionnel de l'action	5 888 €	100%	1 472 €	1 472 €	1 472 €	0 €	1 472 €	
	Coût prévisionnel Stratégie Locale		4 640 €	1 160 €	1 160 €	1 160 €	0 €	1 160 €
	Pilotage (coût reporté dans A1)		4,5 j	1,0 j	1,0 j	1,0 j	0,0 j	1,5 j
	Animation MO		20 j	5 j	5 j	5 j	0 j	5 j
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	580 €					
	Région Nouvelle-Aquitaine							
	Conseil départemental 16							
	Conseil départemental 87							
	EPTB Charente	50%	580 €	580 €	580 €	0 €	580 €	

Fiche C4		Renouvellement de la masse d'eau par vidange totale					
Enjeu - Objectifs stratégiques		Agir sur la retenue de la Guerlie					
Constats		> La réalisation de vidanges partielles, même régulières, peut se révéler insuffisante pour renouveler efficacement la masse d'eau. > Une vidange totale favorise l'assainissement du plan d'eau par la minéralisation des vases. Elle permet également d'envisager différentes solutions de gestion des sédiments accumulés dans la retenue lors de la période d'assec.					
Objectifs de l'axe de travail		Renouvellement de la masse d'eau					
Descriptif et calendrier		<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5
> La réalisation d'une vidange totale avec mise en assec de plusieurs mois est envisagée pour la 4ème année de la programmation. Si l'étude de faisabilité n'est pas favorable à la mise en œuvre de cette vidange totale, une vidange partielle sera réaliser (Cf. Fiche C3)		PREVISIONNEL					
Etude de faisabilité (en année 3) > Analyse coût / bénéfices de la réalisation d'une vidange totale avec mise en assec de plusieurs mois : estimation du coût (pêche de sauvegarde), période et durée de l'assec, anticipation de potentiels travaux à réaliser pendant l'assec (Cf. Fiche C1, capteur de pression au niveau de l'exutoire)... > Mise en place d'un groupe de travail		Pilotage (jour)	0	0	2	3	2,5
Préparation de la vidange totale (en année 3 et 4) > Dans le cas où l'étude de faisabilité est favorable à une vidange totale, mise en place d'un comité de pilotage dédié à cette action un an avant la réalisation de cette vidange. > Organisation logistique avec les partenaires techniques (SAUR, Fédérations et associations de pêche 16 et 87) : jours et pourcentage d'ouverture de la vanne, pêche de sauvegarde ...		Coût	0 €	0 €	928 €	0 €	0 €
		Animation (jour)	0	0	4	0	0
Réalisation et suivi de la vidange totale > Réalisation de la vidange et suivi des débits (SAUR) > Pêche de sauvegarde (Fédérations et associations de pêche 16 et 87)		Coût	0 €	0 €	696 €	1 160 €	0 €
		Animation (jour)	0	0	3	5	0
Gestion des sédiments > Analyse des sédiments après assec		Pêche de sauvegarde	0 €	0 €	0 €	45 000 €	0 €
		Coût vidange	0	0	0	156 €	0
Remise en eau > Préparation de la fermeture de la vanne (embâcles, réintroduction piscicole...) > Mise en eau de la retenue		Coût	0 €	0 €	0 €	928 €	4 768 €
		Animation (jour)	0	0	0	4	4
		Coût analyse des sédiments (HT)					3 840 €
		Coût	0 €	0 €	0 €	0 €	464 €
		Animation (jour)	0	0	0	0	2
Liens actions	C1, C2, C3						
Indicateurs de suivi de réalisation	Réalisation de la vidange totale						
Indicateurs de suivi de résultats	/						
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	Renouvellement de la masse d'eau Evacuation partielle des sédiments (par la vidange) Minéralisation des sédiments						
Priorité	+++						
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	Fédérations de pêche 16 et 87, EPTB Charente						
Maître d'ouvrage	EPTB Charente						
			A1	A2	A3	A4	A5
Coût prévisionnel de l'action			54 100 €				
Coût prévisionnel Stratégie Locale			53 944 €				
Pilotage (coût reporté dans A1)			7,5 j				
Animation MO			22 j				
			100%				
Financiers et taux de financement							
Agence de l'eau Adour-Garonne			50%	0 €			
Région Nouvelle-Aquitaine							
Conseil départemental 16							
Conseil départemental 87							
EPTB Charente			50%	0 €	0 €	812 €	1 044 €
EPTB Charente			100%	0 €	0 €	0 €	45 156 €

Fiche C5 Etude de faisabilité et mise en place de dispositifs curatifs

Enjeu - Objectifs stratégiques	Agir sur la retenue de la Guerlie
Constats	> La mise en place de dispositifs curatifs en période estivale pourrait permettre de limiter la fermeture des baignades.
Objectifs de l'axe de travail	Gestion des blooms de cyanobactéries

Descriptif et calendrier	<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5
	PREVISIONNEL					
	Pilotage (jour)	0	1	2	3,5	2,5
Recherches bibliographiques et retour d'expérience (en année 2)						
> Réalisation des recherches bibliographiques sur les solutions curatives	Coût	0 €	2 320 €	0 €	0 €	0 €
> Obtention de retours d'expériences sur ces solutions curatives	Animation (jour)	0	10	0	0	0
> Présentation en comité de pilotage de l'étude de faisabilité						
Mise en œuvre d'un dispositif curatif						
> En fonction du résultat de l'étude de faisabilité, mise en œuvre de la solution curative	Coût	0 €	0 €	464 €	0 €	0 €
	Animation (jour)	0	0	2	0	0
	Coût estimé dispositif curatif (ex ultrasons)			56 000 €		
Suivi du dispositif curatif						
> Suivi de l'efficacité du dispositif curatif mis en place via les analyses prévues dans le cadre des ouvertures de baignades (contrôle des eaux de baignade).	Coût	0 €	0 €	464 €	928 €	928 €
	Animation (jour)	0	0	2	4	4

Liens actions	
Indicateurs de suivi de réalisation	Réalisation de l'étude de faisabilité Mise en place d'un dispositif curatif
Indicateurs de suivi de résultats	Nombre de jours de fermeture de la baignade
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	Concentrations en microcystine, cylindrospermopsine, anatoxine et saxitoxine restant inférieures aux seuils sanitaires
Priorité	++
Appuis techniques possibles /	ARS, Université de Limoges (Gilles Guibaud)
Maître d'ouvrage	EPTB Charente

		A1	A2	A3	A4	A5
Coût prévisionnel de l'action	61 104 €	0 €	2 320 €	56 928 €	928 €	928 €
Pilotage (coût reporté dans A1)	9 j	0 j	1 j	2 j	4 j	3 j
Animation MO	22 j	0 j	10 j	4 j	4 j	4 j
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne (temps animation)	50%	0 €			
	Agence de l'eau Adour-Garonne					
	Région Nouvelle-Aquitaine					
	Conseil départemental 16					
	Conseil départemental 87					
	EPTB Charente (temps animation)	50%	0 €	1 160 €	464 €	464 €
EPTB Charente	100%	0 €	0 €	56 000 €	0 €	0 €

Acquisition foncière de parcelles en abord immédiat de la retenue

Enjeu - Objectifs stratégiques	Agir sur la retenue de la Guerlie					
Constats	<p>> Les zones humides sont des filtres naturels contribuant au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau.</p> <p>> L'EPTB Charente est propriétaire de la quasi-totalité des parcelles situées en abord immédiat de la retenue de la Guerlie.</p> <p>> L'acquisition de l'ensemble des parcelles en abord immédiat de la retenue de la Guerlie permettrait de s'assurer de la fonctionnalité des zones humides tampons.</p>					
Objectifs de l'axe de travail	Optimisation de la fonctionnalité des zones humides tampon					
Descriptif et calendrier	<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5
	PREVISIONNEL					
	Pilotage (jour)	0,5	0,5	0,5	1	1
	Coût	232 €	232 €	232 €	464 €	464 €
	Animation (jour)	1	1	1	2	2
	Coût	0 €	1 338 €	1 338 €	1 338 €	1 338 €
<p>Veille foncière</p> <p>> Mise en place une veille foncière concernant les parcelles en abord immédiat de la retenue de la Guerlie : création d'un groupe d'échange/de travail avec différents acteurs (CEN NA, SMACA...) pour évoquer les opportunités foncières</p> <p>> L'EPTB est déjà propriétaire d'une quinzaine d'hectares en berge de la retenue de la Guerlie.</p>						
<p>Acquisitions foncières</p> <p>> En fonction des opportunités, acquisitions par l'EPTB de parcelles en abord immédiat de la retenue (parcelles cibles Cf. Cartes C6 & C7 1 et 2).</p> <p>> Les parcelles cibles ont été identifiées suite à l'étude réalisée par NCA/Qualyse en 2019 qui a mis en évidence les zones humides tampon d'intérêt.</p> <p>> Cinq parcelles cibles identifiées pour un total d'environ 1,8 ha.</p> <ul style="list-style-type: none"> - C2349 : 0,4348 ha - C2366 : 0,0175 ha - C2455 : 0,8530 ha - C2347 : 0,3522 ha - C901 : 0,1833 ha 						

Liens actions	C7
Indicateurs de suivi de réalisation	Nombre de parcelles acquises Nombre de parcelles identifiées comme "manquantes" acquises
Indicateurs de suivi de résultats	Nombre de parcelles acquises
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	Acquisition de 50 % de la superficie des parcelles identifiées comme manquantes/d'intérêt
Priorité	++
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	EPTB Charente, CEN NA, SMACA
Maître d'ouvrage	EPTB Charente

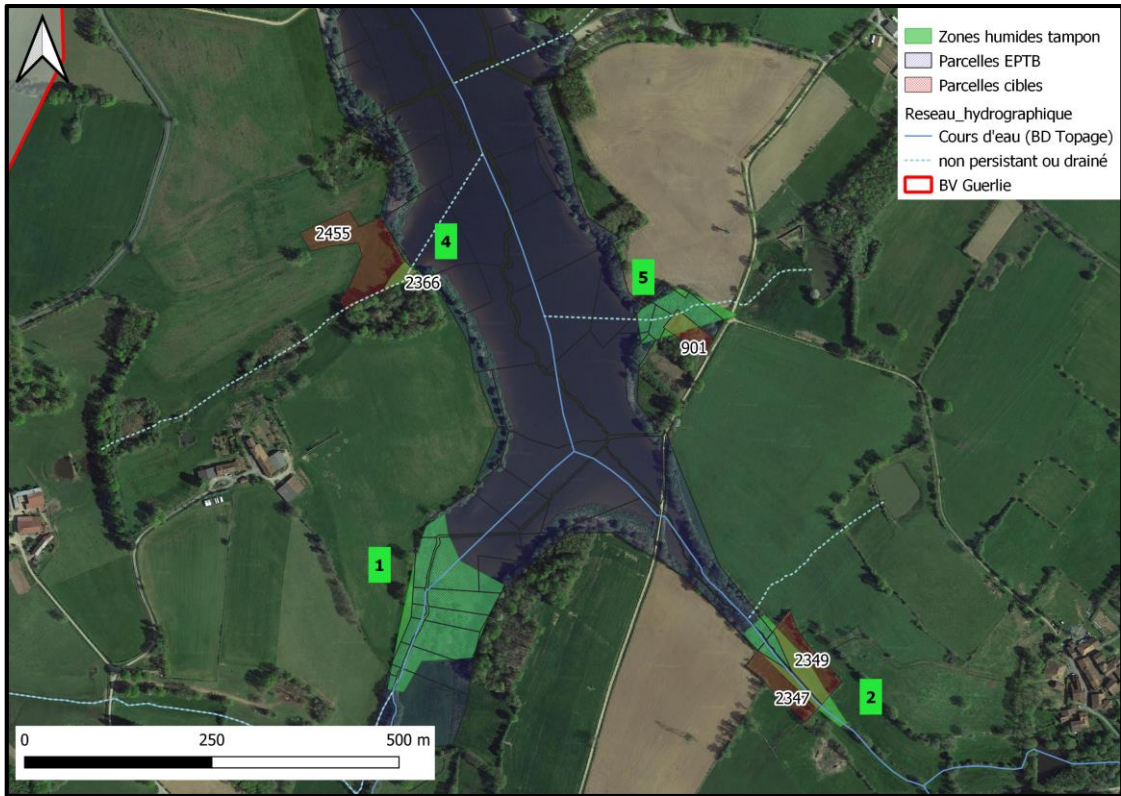
		A1	A2	A3	A4	A5
Coût prévisionnel de l'action	6 974 €	232 €	1 570 €	1 570 €	1 802 €	1 802 €
Pilotage (coût reporté dans A1)	4 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	1,0 j	1,0 j
Animation MO	7 j	1 j	1 j	1 j	2 j	2 j
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne (acquisition foncière)	80%	0 €			
	Agence de l'eau Adour-Garonne (temps animation)	50%	116 €			
	<i>Région Nouvelle-Aquitaine</i>					
	<i>Conseil départemental 16</i>					
	<i>Conseil départemental 87</i>					
	EPTB Charente (acquisition foncière)	20%	0 €	268 €	268 €	268 €
EPTB Charente (temps animation)	50%	116 €	116 €	116 €	232 €	232 €

Enjeu - Objectifs stratégiques	Agir sur la retenue de la Guerlie
Constats	<ul style="list-style-type: none"> > La Charente, la Grande et la Petite Treize sont les trois tributaires de la retenue qui contribuent à l'apport de nutriments et de matière organique d'origine naturelle comme anthropique. > La restauration ou la préservation de la fonctionnalité des zones humides tampons permettrait de limiter les transferts de nutriments vers la retenue de la Guerlie.
Objectifs de l'axe de travail	Optimisation de la fonctionnalité des zones humides tampon

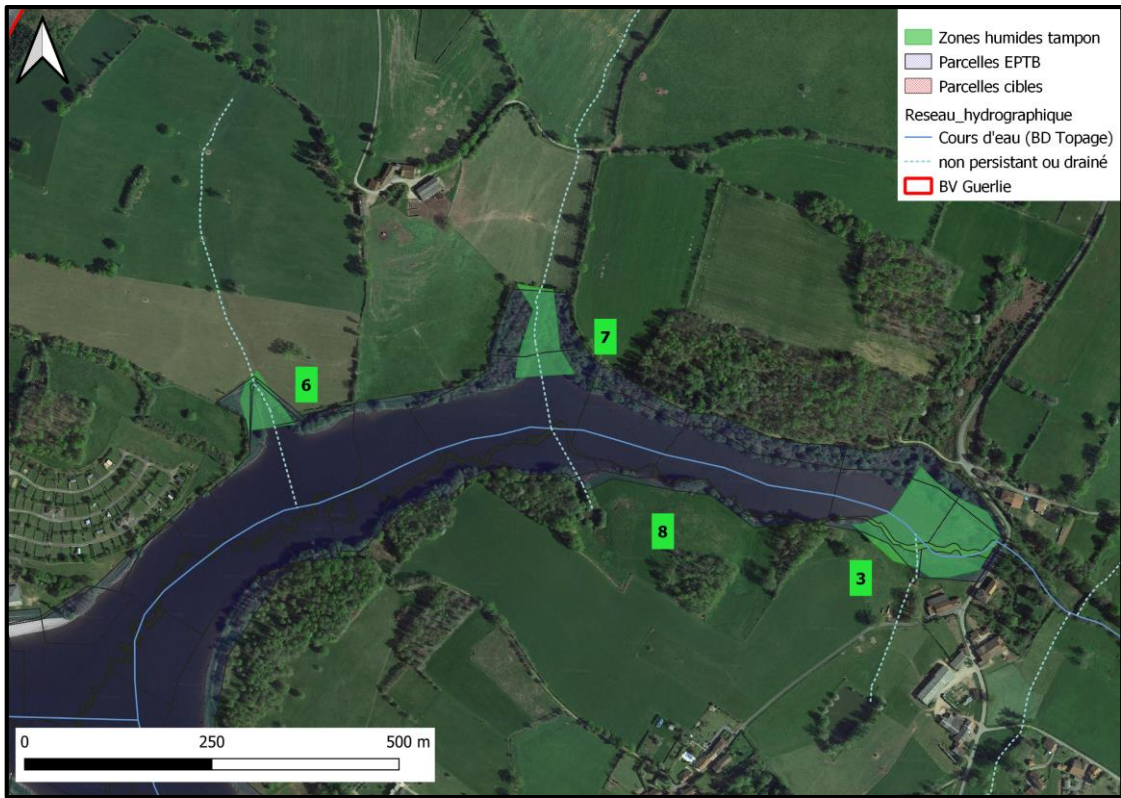
Descriptif et calendrier	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
<p>> Cette fiche action concerne l'aménagement et la mise en gestion des zones humides tampons acquises dans le cadre du présent programme d'action (Cf. Fiche C6) ou appartenant préalablement à l'EPTB Charente.</p> <p style="text-align: center;">Gestion et aménagement des zones humides tampons</p> <p>> Réalisation d'aménagement et mise en gestion de zones humides tampon acquises dans l'objectif de préserver ou de restaurer de leur fonctionnalité (Cf. Carte C6 & C7 1 et 2).</p> <p>> Etude et élaboration de plan de gestion en année 1 (appui extérieur par un prestataire)</p> <p>> Mise en œuvre de plans de gestion adaptés à partir de l'année 2</p> <p>> La réalisation de certains travaux pourra nécessiter une concordance avec la mise en oeuvre d'une vidange partielle ou totale.</p> <p style="text-align: center;">Suivi des zones humides tampons</p> <p>> Mise en place d'un suivi des zones humides tampon aménagées dans le cadre de l'évaluation des aménagements réalisés (définition d'indicateurs, acquisition et analyse des données relatives à ces indicateurs, rédaction d'une synthèse...)</p>	PREVISIONNEL					
	Pilotage (jour)	1	1	1	2	2
	Coût	38 196 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Plans de gestion	37 500 €				
Travaux	Non chiffrés					
Animation (jour)	3					

Liens actions / Outils	C6
Indicateurs de suivi de réalisation	Nombre de parcelles aménagées/mises en gestion Nombre de parcelles suivies Nombre d'hectares aménagés/mis en gestion Nombre d'hectares suivis Nombre de baux mis en place
Indicateurs de suivi de résultats	Résultats des suivis mis en place
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	Assurer la fonctionnalité des zones humides tampon
Priorité	++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	EPTB Charente, CEN NA, Charente Eaux, SMACA / PPG SMACA
Maître d'ouvrage	EPTB Charente

		A1	A2	A3	A4	A5
Coût prévisionnel de l'action	38 196 €	38 196 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Pilotage (coût reporté dans A1)	7 j	1,0 j	1,0 j	1,0 j	2,0 j	2,0 j
Animation MO	3 j	3 j	0 j	0 j	0 j	0 j
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	19 098 €			
	Région Nouvelle-Aquitaine					
	Conseil départemental 16					
	Conseil départemental 87					
	EPTB Charente	50%	19 098 €	0 €	0 €	0 €

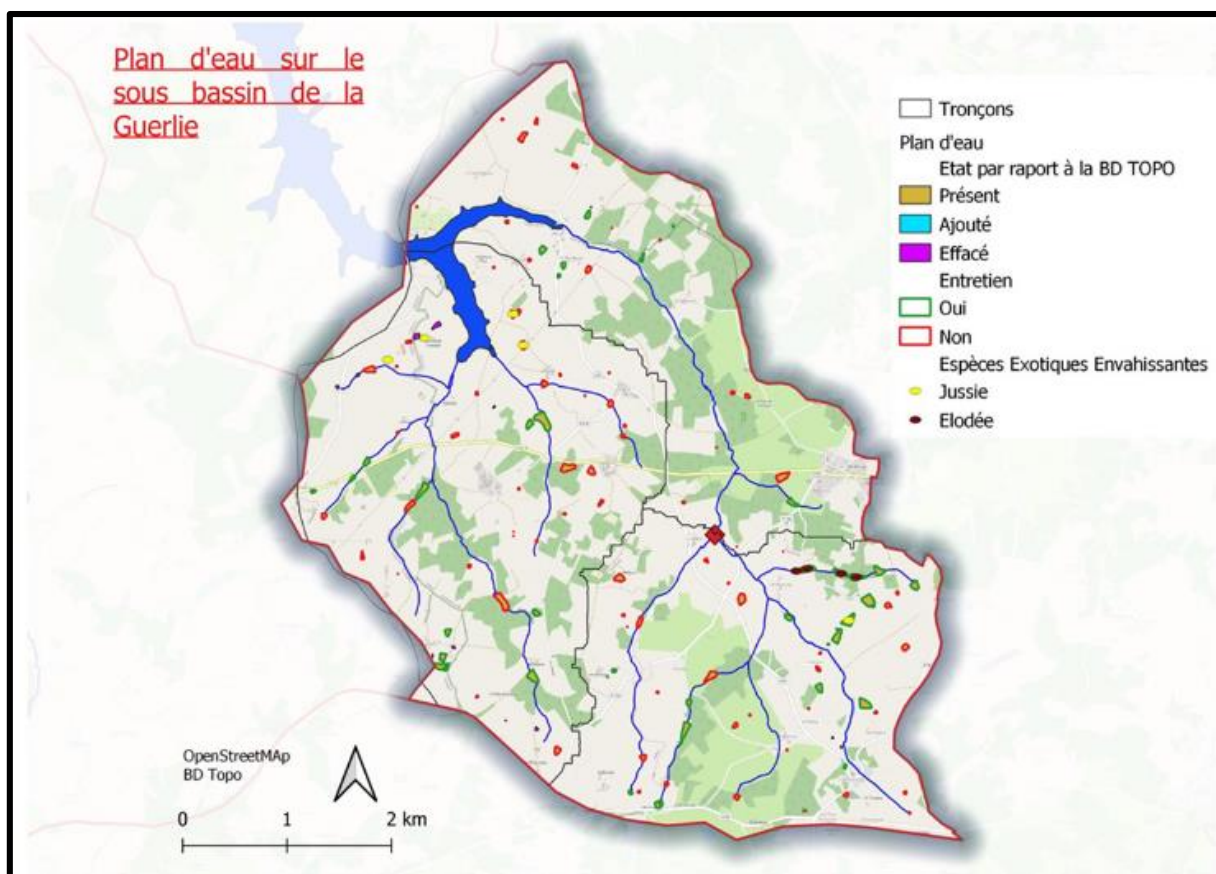


Carte C6 & C7 - 1 : Localisations des zones humides tampon et des parcelles cibles en queue d'étang alimentée par la Treize et la Petite Treize



Carte C6 & C7 - 2 : Localisation des zones humides tampon en queue d'étang alimentée par la Charente (pas de parcelles cibles sur cette zone)

Fiche D1		Réalisation/mise à jour de l'inventaire des plans d'eau et sensibilisation des propriétaires					
Enjeu - Objectifs stratégiques		Agir sur les versants et les milieux aquatiques					
Constats		<p>> Le nombre de plans d'eau a fortement augmenté au cours des années 1970, on en compte aujourd'hui 123 (inventaire DDT) soit plus de 4 par km² sur le bassin versant de la Guerie (1 plan d'eau par km² en Adour-Garonne).</p> <p>> Les plans d'eau sont responsables de perturbations du réseau hydrographique : impact sur les cycles hydrologiques et physico-chimiques saisonniers, diminution du pouvoir auto-épurateur des cours d'eau, accumulation de sédiments et stockage de nutriments.</p> <p>> La majorité de ces plans d'eau ne sont globalement plus entretenus, perturbant d'autant plus le réseau hydrographique.</p> <p>> Une meilleure connaissance des plans d'eau du territoire et de leur gestion ainsi que la sensibilisation de propriétaires quant à leur impact sur la qualité de l'eau est nécessaire pour limiter leur effets négatifs sur le réseau hydrographique.</p>					
Objectifs de l'axe de travail		Réduction de l'impact des plans d'eau sur le réseau hydrographique					
Descriptif et calendrier		<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5
<p>> Se référer aux fiches actions du PPG du SMACA FA 17 <i>Inventaire et diagnostic des plans d'eau</i> et FA 20 <i>Information, communication, sensibilisation</i>.</p> <p>> Le PNR Périgord-Limousin sera le partenaire technique privilégié du SMACA auquel il apportera une assistance à maîtrise d'ouvrage.</p>		PREVISIONNEL					
		Pilotage (jour)	2,5	2,5	1	0	0
<p>Inventaire des plans d'eau</p> <p>> Réalisation ou mise à jour de l'inventaire des plans d'eau si possible avec des informations exhaustives concernant leur gestion (propriétaires, niveau et fréquence d'entretien, installation présente, espèces exotiques, obstacle à la continuité...)</p>		Coût	8 160 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<p>Sensibilisation</p> <p>> Sensibilisation des propriétaires à l'impact des plans d'eau et à l'importance d'une gestion adaptée</p> <p>> Diffusion de guides de gestion durable des plans d'eau existant</p> <p>> Création puis diffusion de brochures</p>		Animation (jour)	40	0	0	0	0
<p>Mise en relation</p> <p>> Participation à la mise en relation des différents acteurs pour une gestion durable et coordonnée des plans d'eau</p>							
Liens actions	D2						
Indicateurs de suivi de réalisation	Inventaire réalisé Nombre de plans d'eau prospectés Nombre de propriétaires rencontrés						
Indicateurs de suivi de résultats	Inventaire réalisé Nombre de plans d'eau prospectés Nombre de propriétaires rencontrés						
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	Diagnostic précis des 66 plans d'eau (≥ 1000m ²) identifiés Sensibilisation des propriétaires à l'impact de leur plan d'eau						
Priorité	+++						
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	Charente Eaux, PNR PL, DDT						
Maître d'ouvrage	SMACA						
			A1	A2	A3	A4	A5
Coût prévisionnel de l'action			8 160 €				
Coût prévisionnel Stratégie Locale			0 €				
Pilotage (coût reporté dans A1)			6 j				
Animation MO			40 j				
			100%	8 160 €	0 €	0 €	0 €
				0 €	0 €	0 €	0 €
				2,5 j	2,5 j	1 j	0 j
				40 j	0 j	0 j	0 j
Financeurs et taux de financement		Agence de l'eau Adour-Garonne					
		Région Nouvelle-Aquitaine					
		Conseil départemental 16					
		Conseil départemental 87					
		MO		Action financée dans le cadre du PPG porté par le SMACA			



Carte D1 : Etat des lieux de la localisation des plans d'eau sur le bassin versant de la Guerlie (source SMACA, 2022)

Fiche D2	Aménagement de plans d'eau
-----------------	-----------------------------------

Enjeu - Objectifs stratégiques	Agir sur les versants et les milieux aquatiques
---------------------------------------	---

Constats	<p>> Les plans d'eau sont responsables de perturbations du réseau hydrographique : impact sur les cycles hydrologiques et physico-chimiques saisonniers, diminution du pouvoir autoépurateur des cours d'eau, accumulation de sédiments et stockage de nutriments.</p> <p>> La majorité de ces plans d'eau ne sont globalement plus entretenus, perturbant d'autant plus le réseau hydrographique.</p> <p>> L'effacement des plans d'eau sans usage et non entretenus permettra de réduire leur impact (piège à sédiment, réchauffement de la température de l'eau en aval, relargage de nutriments...).</p>
-----------------	---

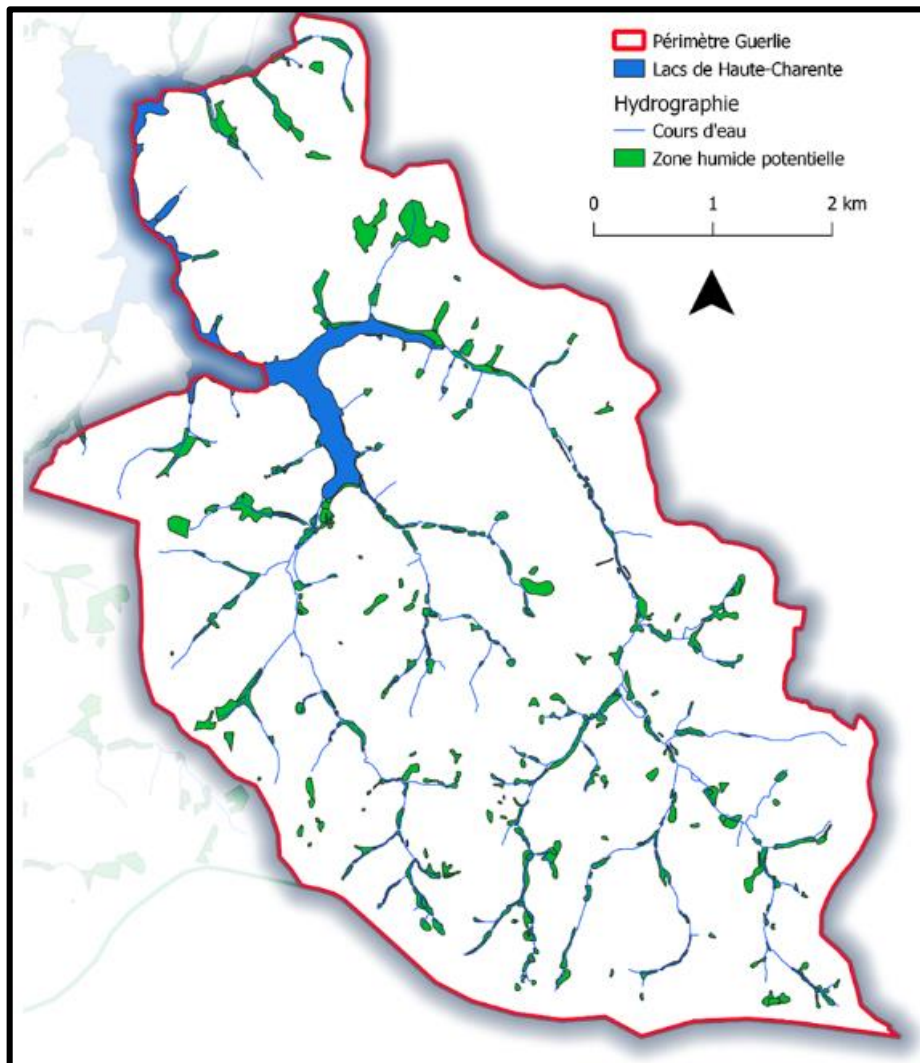
Objectifs de l'axe de travail	Réduction de l'impact des plans d'eau sur le réseau hydrographique
--------------------------------------	---

Descriptif et calendrier	<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5
<p>> Se référer à la fiche action du PPG du SMACA FA 18 Effacement d'étang.</p> <p>> Le PNR Périgord-Limousin sera le partenaire technique privilégié du SMACA auquel il apportera une assistance à maîtrise d'ouvrage.</p>	PREVISIONNEL					
	<i>Pilotage (jour)</i>	1	1	2	2	2
Effacement de plans d'eau						
<p>> Accompagnement des propriétaires dans l'effacement de leur plan d'eau et la renaturation de la zone humide</p> <p>> Vidange du plan d'eau, par surverse progressive, assec pour laisser sécher les sédiments, arasement du barrage, export des matériaux et éventuelle renaturation du lit "naturel" du cours d'eau (coût moyen par plan d'eau : 15 000€)</p> <p>> Effacement d'un premier plan d'eau propriété du SMACA en 2023, puis effacements à partir de 2025 dans le cadre du PPG porté par le SMACA.</p>	<i>Coût</i>	24 150 €	12 450 €	20 188 €	19 080 €	19 080 €
	<i>Animation (jour)</i>	20	60	25	20	20
	<i>Coût travaux (HT)</i>	20 000 €	0 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Mise aux normes de plans d'eau						
<p>> Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage portée par les propriétaires de plans d'eau, le SMACA assurera un accompagnement technique des projets de mises aux normes des plans d'eau.</p>	<i>Coût</i>			Non chiffré		

Liens actions	D1
Indicateurs de suivi de réalisation	<p>Nombre de plans d'eau effacés</p> <p>Nombre de plans d'eau mis aux normes</p>
Indicateurs de suivi de résultats	<p>Nombre de plans d'eau effacés</p> <p>Nombre de plans d'eau mis aux normes</p>
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	Effacement ou mise aux normes d'un maximum de plans d'eau
Priorité	+++
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	Charente Eaux, PNR PL, Réseau CATZH
Maître d'ouvrage	SMACA (effacement de plans d'eau) Propriétaires (mise aux normes de plans d'eau)

		A1	A2	A3	A4	A5
Coût prévisionnel de l'action	94 948 €	100%	24 150 €	12 450 €	20 188 €	19 080 €
	0 €		0 €	0 €	0 €	
	8 j		1 j	1 j	2 j	2 j
	145 j		20 j	60 j	25 j	20 j
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne					
	<i>Région Nouvelle-Aquitaine</i>					
	<i>Conseil départemental 16</i>					
	<i>Conseil départemental 87</i>					
	MO	Action financée dans le cadre du PPG porté par le SMACA				

Fiche D3		Réalisation/mise à jour de l'inventaire des zones humides des versants					
Enjeu - Objectifs stratégiques		Agir sur les versants et les milieux aquatiques					
Constats		> Les zones humides sont des filtres naturels contribuant au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau. > Côté Haute-Vienne, un inventaire des zones humides a été réalisé par le PNR PL en 2005. > Côté Charente, un couche de prélocalisation des zones humides est disponible auprès de la DDT 16. > Une meilleure connaissance des zones humides et notamment des zones humides effectives des versants permettra d'y mettre en place une stratégie de gestion adaptée.					
Objectifs de l'axe de travail		Optimisation de la fonctionnalité des zones humides des versants					
Descriptif et calendrier		Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
> Se référer à la fiche action du PPG du SMACA FA 13 <i>Inventaire et diagnostic des zones humides</i> . > Le PNR Périgord-Limousin sera le partenaire technique privilégié du SMACA auquel il apportera une assistance à maîtrise d'ouvrage.		PREVISIONNEL					
		Pilotage (jour)	2,5	2,5	1	0	0
<div style="text-align: center; background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px;">Inventaire des zones humides</div> > Réalisation/mise à jour de l'inventaire des zones humides > Les relevés de terrain seront effectués en fonction selon les zones humides potentielles déjà inventoriées (Cf. carte D3), notamment sur la base des critères pédologiques, hydromorphologiques, floristiques en vigueur. > Début de l'inventaire mi-2023, environ 3 mois seront nécessaires à la réalisation de l'inventaire du territoire.		Coût	14 280 €	6 120 €	0 €	0 €	0 €
		Animation (jour)	70	30	0	0	0
Liens actions		D4, D5					
Indicateurs de suivi de réalisation		Réalisation de l'inventaire					
Indicateurs de suivi de résultats		Réalisation de l'inventaire Nombre d'hectares de zones humides inventoriées					
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus		Amélioration des connaissances des zones humides					
Priorité		++					
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants		PNR PL, EPCI					
Maître d'ouvrage		SMACA					
			A1	A2	A3	A4	A5
Coût prévisionnel de l'action			20 400 €				
Coût prévisionnel Stratégie Locale			0 €				
Pilotage (coût reporté dans A1)			6 j				
Animation MO			100 j				
			14 280 €	6 120 €	0 €	0 €	0 €
			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			2,5 j	2,5 j	1 j	0 j	0 j
			70 j	30 j	0 j	0 j	0 j
Financeurs et taux de financement		Agence de l'eau Adour-Garonne					
		<i>Région Nouvelle-Aquitaine</i>					
		<i>Conseil départemental 16</i>					
		<i>Conseil départemental 87</i>					
		MO	Action financée dans le cadre du PPG porté par le SMACA				



Carte D3 : Localisation des zones humides potentielles (source SMACA, 2022)

Enjeu - Objectifs stratégiques	Agir sur les versants et les milieux aquatiques					
Constats	> Les zones humides sont des filtres naturels contribuant au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau. > L'acquisition de zones humides sur les versants permettrait de mettre en place plus facilement une gestion adaptée afin d'assurer la fonctionnalité des zones humides.					
Objectifs de l'axe de travail	Optimisation de la fonctionnalité des zones humides des versants					
Descriptif et calendrier						
> Se référer à la fiche action du PPG du SMACA FA14 Acquisition foncière de zones humides et mise en gestion.						
Veille foncière						
> Mise en place une veille foncière concernant les parcelles des versants de la Guérite par le SMACA et le CEN NA. > Le coût lié à l'animation du SMACA est inclus dans le plan de financement de leur PPG.						
Acquisitions foncières						
> Acquisitions de parcelles en zone humide > Le coût d'acquisition retenu est de 3000€ /ha (prix ha conforéolants) ; les frais associés (noter, safer, bornage éventuel ...) sont estimés à 1000€ / ha. > Le SMACA réalisera des acquisitions à l'opportunité (enveloppe de 10 000€).						
Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5	
PREVISIONNEL						
Pilotage (jour)	0,5	0,5	0,5	1	1	
Coût CEN	3 500 €	10 060 €	10 060 €	6 560 €	6 560 €	
Animation CEN (jour)	10	20	20	10	10	
Coût SMACA	3 060 €	3 060 €	3 060 €	3 060 €	3 060 €	
Animation SMACA (jour)	15	15	15	15	15	
Coût	0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
Acquisition CEN (ha)	0	2,5	2,5	2,5	2,5	

Liens actions	D3, D5
Indicateurs de suivi de réalisation	Nombre de parcelles acquises
Indicateurs de suivi de résultats	Nombre d'hectares de zones humides acquises
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	10 ha de zones humides acquises
Priorité	++
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	AAP "Restauration de zones humides"
Maîtres d'ouvrage	CEN NA, SMACA

		A1	A2	A3	A4	A5
Coût prévisionnel de l'action	92 040 €	6 560 €	23 120 €	23 120 €	19 620 €	19 620 €
	76 740 €	3 500 €	20 060 €	20 060 €	16 560 €	16 560 €
	4 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	1 j	1 j
	145 j	25 j	35 j	35 j	25 j	25 j
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne (acquisition foncière)	80%	0 €			
	Agence de l'eau Adour-Garonne (temps animation)	50%	1 750 €			
	Région Nouvelle-Aquitaine					
	Conseil départemental 16					
	Conseil départemental 87					
	MO CEN NA (acquisition foncière)	20%	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
MO CEN NA (temps animation)	50%	1 750 €	5 030 €	5 030 €	3 280 €	3 280 €

Enjeu - Objectifs stratégiques	Agir sur les versants et les milieux aquatiques					
Constats	> Les zones humides sont des filtres naturels contribuant au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau. > La mise en place de plans de gestion permettra de s'assurer de leur fonctionnalité.					
Objectifs de l'axe de travail	Optimisation de la fonctionnalité des zones humides des versants					
Descriptif et calendrier	<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5
	PREVISIONNEL					
	Pilotage (jour)	1	1	1	2	2,5
	Plans de gestion					
> CEN NA : Rédaction de 2 plans de gestion (comprenant diagnostic naturaliste habitat faune flore) en année 4.	Coût	0 €	0 €	0 €	42 000 €	0 €
	Animation CEN NA (jour)	0	0	0	120	0
	Travaux de gestion					
> Mise en œuvre de la prestation des travaux de gestion :	Coût CEN NA	0 €	0 €	0 €	13 500 €	13 500 €
> CEN NA : coût estimé de 2000€ / ha, début en année 4 et poursuite en année 5.	Coût prestation travaux (CEN NA)	0 €	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €
> SMACA : PPG : coût estimé de 10 000€ / ha, mise en œuvre des travaux en 2024 et 2025 (le coût lié à l'animation et aux travaux portés par le SMACA est inclus dans le plan de financement de leur PPG).	Animation CEN NA (jour)	0	0	0	10	10
> Suivi des travaux	Coût SMACA	0 €	21 892 €	21 892 €	18 727 €	3 060 €
	Coût prestation travaux (SMACA)	0 €	15 667 €	15 667 €	15 667 €	0 €
	Animation SMACA (jour)	0	30	30	15	15

Liens actions	D3, D4
Indicateurs de suivi de réalisation	Nombre de parcelles mise en gestion
Indicateurs de suivi de résultats	Résultats des aménagements
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	Restauration/Préserver de la fonctionnalité des zones humides Restauration de 25 ha de zones humides
Priorité	++
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	AAP "Restauration de zones humides de tête de bassin versant"
Maitres d'ouvrage	CEN NA, SMACA Collectivités, tout propriétaire foncier

			A1	A2	A3	A4	A5
Coût prévisionnel de l'action	134 570 €	100%	0 €	21 892 €	21 892 €	74 227 €	16 560 €
Coût prévisionnel Stratégie Locale	69 000 €		0 €	0 €	0 €	55 500 €	13 500 €
Pilotage (coût reporté dans A1)	8 j		1 j	1 j	1 j	2 j	3 j
Animation MO	110 j		0 j	30 j	30 j	25 j	25 j
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	0 €				
	Région Nouvelle-Aquitaine						
	Conseil départemental 16						
	Conseil départemental 87						
	MO CEN NA	50%	0 €	0 €	0 €	27 750 €	6 750 €

Enjeu - Objectifs stratégiques	Agir sur les versants et les milieux aquatiques
Constats	> Les haies jouent le rôle de barrière face aux ruissellements et l'érosion des sols. > La commune de Pressignac en partenariat avec le CETEF a débuté les démarches pour réaliser un inventaire bocager.
Objectifs de l'axe de travail	Optimisation du réseau bocager

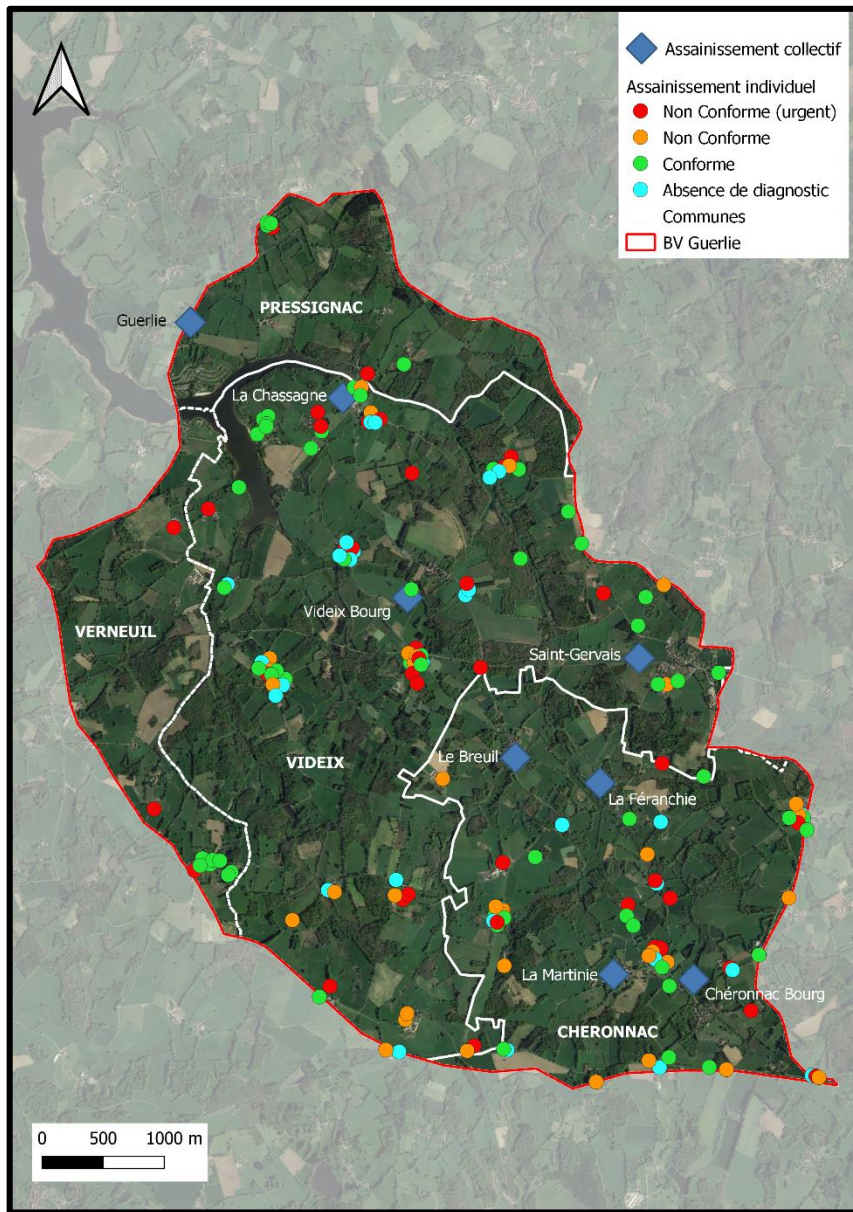
Descriptif et calendrier	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
<p align="center">Diagnostic agro-environnemental et propositions d'actions</p> <p>>> Appui extérieur par un prestataire. >> Début de la démarche en 2023 avec pour objectif de traiter une des quatre communes du territoire par an.</p> <p>> Réflexion quant à la gestion collective de des éléments agro-environnementaux (prairies, bande enherbée, jachères, haies, éléments arborés, surface en MAEc...) > Mise en place d'un groupe de travail associant agriculteurs, associations locales, élus et citoyen afin de croiser les regards sur la problématique.</p> <p>> Réalisation d'un diagnostic des éléments bocagers / agro-environnementaux des communes : définition des objectifs du diagnostic intercommunal, inventaire et cartographie des éléments agro-environnementaux > Définition des enjeux du territoire : suite au diagnostic identification et priorisation des enjeux (au regard de la préservation de la qualité de l'eau notamment) > Création d'un plan d'action afin de maintenir et développer ces éléments agro-environnementaux</p>	PREVISIONNEL					
	Pilotage (jour)	1	2	2	2	2
	Coût	8 428 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	0 €
	Animation (jour)	4				

Liens actions	F3
Indicateurs de suivi de réalisation	Diagnostic agro-environnemental réalisé
Indicateurs de suivi de résultats	Diagnostic agro-environnemental réalisé Mise en place d'aménagements
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	Amélioration de la connaissance du réseau bocager
Priorité	++
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	
Maître d'ouvrage	EPTB Charente

		A1	A2	A3	A4	A5
Coût prévisionnel de l'action	30 928 €	8 428 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	0 €
Pilotage (coût reporté dans A1)	9 j	1 j	2,0 j	2 j	2,0 j	2,0 j
Animation MO	4 j	4 j	0 j	0 j	0 j	0 j
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	4 214 €			
	<i>Région Nouvelle-Aquitaine</i>					
	<i>Conseil départemental 16</i>					
	<i>Conseil départemental 87</i>					
	MO	50%	4 214 €	3 750 €	3 750 €	3 750 €

Fiche E1	Résolution des dysfonctionnements de l'assainissement collectif					
Enjeu - Objectifs stratégique	Réduire l'impact de l'assainissement					
Constats	<ul style="list-style-type: none"> > Les rejets d'assainissements enrichissent le milieu récepteur en nutriments. > Des défauts d'entretien ont été observés sur la plupart des stations (entretiens des abords et parfois des équipements). Plusieurs stations présentent des dysfonctionnements inquiétants : St Gervais, Chéronnac et la Férenchie, remettant en cause leurs fonctionnalités. > La fonctionnalité des dispositifs d'assainissements n'ont pas été vérifiée. > Ces stations sont de faibles capacités (< 100 EH) et ne sont pas conçues pour traiter spécifiquement le phosphore. 					
Objectifs de l'axe de travail	Réduction de l'impact de l'assainissement sur la qualité de l'eau					
Descriptif et calendrier	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
	PREVISIONNEL					
	Pilotage (jour)	3	3	3	3	3
	Réhabilitations et travaux					
<ul style="list-style-type: none"> > Réhabilitation des STEP de la Férenchie et de Saint-Gervais et ITV pour eaux claires parasites > Travaux complémentaires sur la STEP de Saint-Gervais : rendre accessible de déversoir, plan d'épandage et curage du premier étage > STEP bourg de Videix : vérification de l'état des tuyaux d'alimentation du deuxième étage > STEP bourg de Chéronnac : étude pour le curage, remplacement des ouvrage en pré-traitement, test à la fumée, déconnexion des branchements EP et des grilles avaloirs > STEP Le Breuil : ITV pour eaux claires parasites > STEP la Martinie : vérification de l'état du décanteur, du fonctionnement de la chasse et élimination des mauvaises herbes. <p>>> Les travaux concernant les stations de la Férenchie et de Saint-Gervais débiteront en 2023.</p>	Coût des travaux (HT) 140 255 € STEP La Férenchie 60 840 € STEP Saint-Gervais 78 320 € STEP Bourg de Videix Non chiffré STEP bourg de Chéronnac 175 € STEP le Breuil 920 € STEP La Martinie Non chiffré					
						Le calendrier des actions sera mis à jour au fur et à mesure de la programmation.
Liens actions	-					
Indicateurs de suivi de réalisation	Réalisation des travaux de réparation et d'entretien					
Indicateurs de suivi de résultats	Nombre de stations fonctionnelles en 2027					
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	7 stations fonctionnelles en 2027					
Priorité	+++					
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	Services de l'Etat (DREAL, DDT), SATESE 87					
Maître d'ouvrage	Cdc POL					
	Coût prévisionnel de l'action	140 255 €				
	Pilotage (coût reporté dans A1)	15 j	100%	3 j	3 j	3 j
	Animation MO	Non chiffré				Non chiffré
	Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne Région Nouvelle-Aquitaine Conseil départemental 16 Conseil départemental 87 Cdc POL				Le calendrier des actions sera mis à jour au fur et à mesure de la programmation.

Enjeu - Objectifs		Réduire l'impact de l'assainissement						
Constats		> Les rejets d'assainissements enrichissent le milieu récepteur en nutriments. > 44 % des assainissements individuels du bassin versant de la Guerlie sont non conformes. Les communes de Videix et de Chéronnac présentent respectivement des taux de conformité de 44% et 36% (contre 70% pour Verneuil et 67% pour Pressignac). > 18 % des installations du bassin versant n'ont pas pu être diagnostiquées (les 31 installations se situent toutes sur la Cdc POL)						
Objectifs de l'axe de travail		Réduction de l'impact de l'assainissement sur la qualité de l'eau						
Descriptif et calendrier		Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5	
		PREVISIONNEL						
		Pilotage (jour)	1	2	1	2	1	
		Coût estimé entrant dans le cadre des contrôles périodiques	5 298 €	5 298 €	5 298 €	5 298 €	5 298 €	
Diagnostic des installations								
> Réalisation des diagnostics (notification systématique du point de rejet) > Sensibilisation sur les bonnes pratiques lors de la réalisation des diagnostics								
Accompagnement des mises aux normes								
> Réflexion quant à la mise en place d'un accompagnement financier pour les foyers les plus modestes > Suivi des installations devant être mises aux normes après la mise à jour du diagnostic > Accompagnement des habitants dans leurs démarches de mise aux normes > Suivi des travaux de mises aux normes								
Cohérence territoriale								
> Echanges entre les Cdc CL et POL afin de s'assurer de la cohérence de l'action entre les deux territoires								
Estimation du coût des mises au normes								
> Hypothèse de mise aux normes de 5 ANC sur la Cdc CL et de 74 ANC sur la Cdc POL > Coût unitaire prévisionnel d'une mise aux normes : 9000€								
		Coût CL	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	
		Coût POL	135 000 €	135 000 €	135 000 €	135 000 €	126 000 €	
Liens actions	-							
Indicateurs de suivi de réalisation	Nombre de diagnostics ANC réalisés Nombre de particulier accompagné dans la mise aux normes de leur ANC							
Indicateurs de suivi de résultats	Pourcentage de conformité des ANC							
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	100 % des ANC diagnostiqués							
Priorité	+++							
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants								
Maîtres d'ouvrage	SPANC des Cdc POL et CL							
			A1	A2	A3	A4	A5	
Coût prévisionnel de l'action			26 490 €					
Pilotage (coût reporté dans A1)			7 j					
Coût CDC CL			2 115 €					
Coût CDC POL			24 375 €					
			100%	5 298 €	5 298 €	5 298 €	5 298 €	
				1 j	2 j	1 j	2 j	
				423 €	423 €	423 €	423 €	
				4 875 €	4 875 €	4 875 €	4 875 €	
				4 875 €	4 875 €	4 875 €	4 875 €	
Financiers et taux de financement			Agence de l'eau Adour-Garonne		<i>Action non financée par l'AEAG</i>			
			Région Nouvelle-Aquitaine					
			Conseil départemental 16					
			Conseil départemental 87					
			MO		Mission organisée dans le cadre des contrôles périodiques			



Carte E1 & E2 : Localisation des installations d'assainissement collectif et emplacement et état des installations d'assainissement individuel

Enjeu - Objectifs stratégiques	Réduire l'impact de l'agriculture					
Constats	<p>> Le bassin versant de la Guerlie est un territoire rural où l'élevage est dominant (bovin allaitant principalement). Le maintien de cet élevage relativement extensif tout en accompagnant les agriculteurs vers des pratiques plus durables (économiquement, socialement et environnementalement) est un enjeu majeur de l'amélioration et de la préservation de la qualité de l'eau.</p> <p>> Divers leviers ont été identifiés : amélioration de la couverture du sol, plantation de haies, mise en défens des cours d'eau, amélioration de l'autonomie des exploitations ...</p>					
Objectifs de l'axe de travail	Réduction de l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau					
Descriptif et calendrier						
	<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5
	PREVISIONNEL					
	Mise en place d'un groupe de travail agricole					
> Animation d'un groupe de travail agricole réunissant les différents partenaires agricoles (Chambre d'Agriculture 16, Chambre d'agriculture 87 et CIVAM Charente Limousine).	Pilotage (jour)	3	3	3	3,5	4
	Evaluation des besoins et attentes					
> Il ressort des échanges avec les partenaires le besoin de mieux comprendre les attentes et besoins des agriculteurs en terme d'accompagnement (en terme de forme et de thème d'animation). Cette action sera réalisée dès le lancement du programme d'actions. Plusieurs modalités pourront être proposées : - Approche collective : Ateliers de concertation pour faire remonter les collectivement les besoins et attentes - Approche individuelle : Elaboration d'un questionnaire et rencontres des agriculteurs	Pilotage (jour)	10				
	Actions collectives					
> Organisation de retours d'expériences, journées techniques, groupes d'échanges, de tables rondes, webinaires, journées de formation etc. > Les thématiques abordées seront liées aux sujets des autres fiches actions (mises en défens, plantation et gestion de la ripisylve, plantation de haies...) ainsi qu'à des sujets plus agronomiques sur les couverts, la rotation, Les thématiques et le format des actions pourront être adaptées en fonction des résultats de l'évaluation des besoins et attentes. > L'objectif de ces événements est de guider les agriculteurs dans le changement de leurs pratiques. > Animation de la certification HVE	<i>Coût</i>	20 400 €	20 400 €	20 400 €	20 400 €	20 400 €
	Animation CA16 (jour)	15	15	15	15	15
	Animation CA87 (jour)	26	26	26	26	26
	Animation CIVAM CL (jour)	10	10	10	10	10
En complément des actions collectives, des actions d'accompagnement individuel (diagnostics, accompagnement pour le montage de dossiers d'aides, ...) pourront être proposé par les partenaires dans le cadre d'autres dispositifs financiers (MAEC ZI, Herbivores, biodiversité, AAP et AMI divers, ...). Une veille sera mise en place afin de mobiliser l'ensemble des dispositifs financier sur le bassin de la Guerlie.						

Liens actions	F2, F3, F4, F5
Indicateurs de suivi de réalisation	Mise en place du groupe agricole Mise en œuvre de l'évaluation des besoins des attentes Nombre d'événements collectifs organisés
Indicateurs de suivi de résultats	Nombre de participants à l'évaluation es besoins et attentes Nombre de participants aux actions collectives
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	8 journées collectives organisées par an
Priorité	++
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	AAP, AMI, MAEC ...
Maitres d'ouvrage	EPTB Charente (animation du programme) et CA16, CA87, CIVAM CL

		A1	A2	A3	A4	A5
Coût prévisionnel de l'action	102 000 €	20 400 €	20 400 €	20 400 €	20 400 €	20 400 €
Pilotage (coût reporté dans A1)	27 j	13 j	3 j	3 j	4 j	4 j
Animation MO	255 j	51 j	51 j	51 j	51 j	51 j
		100%				
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	10 200 €			
	Région Nouvelle-Aquitaine					
	Conseil départemental 16					
	Conseil départemental 87					
	Partenaires agricoles	50%	10 200 €	10 200 €	10 200 €	10 200 €

Fiche F2 Limitation de l'accès des bovins aux cours d'eau

Enjeu - Objectifs stratégiques	Réduire l'impact de l'agriculture
Constats	<p>> L'abreuvement des bovins au cours d'eau est source de pollutions par différents aspects :apports d'effluents ponctuels, colmatage du lit, érosion des berges.</p> <p>> 147 points d'abreuvement sur cours d'eau ont été identifié lors du diagnostic de territoire réalisé par le SMACA en 2020.</p> <p>> L'aménagement de dispositifs d'abreuvement hors des cours d'eau avec mise en défens est une action relativement simple qui permet de supprimer facilement les transferts directs liés à l'élevage.</p> <p>> De 2021 à 2023, le SMACA met en place des aménagements sur cette thématique dans le cadre de l'appel à projets (AAP) Restauration de zones humides en tête de bassin versant.</p>
Objectifs de l'axe de travail	Réduction de l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau

Descriptif et calendrier	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
PREVISIONNEL						
Pilotage (jours)		2	2	2	2	2
Inventaire des besoins à l'échelle de l'exploitation						
<p>> Tour d'exploitation par le SMACA avec les agriculteurs en ciblant les bords de cours d'eau afin de ré-inventorier les points d'abreuvements sur cours d'eau et déterminer ceux à conserver, à condamner etc...</p> <p>> Détermination des dispositifs de mise en défens et d'abreuvement les plus adaptés (circulation de l'eau sur le versant, portance, risque de gel, coût, nombre de bovins, position, mobilité des dispositifs, entretien, etc...)</p> <p>> Les Chambres d'Agriculture pourront être associées aux projets d'aménagement sur les exploitations agricoles. Elles auront la possibilité de proposer un appui technique à la demande de l'agriculteur. Par ailleurs dans le cas où des projets demandés par les agriculteurs n'entreraient pas dans le cadre PPG, les Chambres d'Agriculture pourront accompagner les agriculteurs dans les demandes de financement auprès de la Région (PCAE - IAE).</p>	<p>Coût 14 770 €</p> <p>Animation (jours) 70</p>	14 770 €	14 770 €	8 440 €	4 220 €	0 €
Mise en place des aménagements						
<p>> Préparation et réalisation des travaux liés à l'aménagement d'abreuvoirs, de passages à gué, de mise en défens ...</p> <p>> Se référer au PPG du SMACA et plus particulièrement aux fiches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FA1 Passages à gué aménagés : (coût unitaire moyen de 3000€) - FA3 Mise en défens des berges : 18,5 km (clôture barbelé ou électrique, en moyenne 7€/mètre linéaire) - FA4 Pompes à museau : (coût unitaire moyen de 1000€) - FA5 Abreuvement gravitaire : (coût unitaire moyen de 1500€) - FA7 Passages à gué : (coût unitaire de 2000€) - FA8 Passages busés / hydrotubes : (coût unitaire moyen de 3000€) <p>> Au total, 46 points d'abreuvements (FA1, FA4 et FA5) seront aménagés ainsi que 29 Points de traversée (FA7 et FA8)</p> <p>> Des aménagements sont d'ores et déjà prévus pour 2023 via la DIG Guerlie répondant à l'AAP "Restauration des zones humides de tête de bassin versant" et portée par le SMACA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 791m de mise en défens des berges - 11 abreuvements gravitaires - 11 pompes à museaux - 11 passages à gué - 2 passages busés/hydrotubes 	<p>Coût (HT) 0 €</p> <p>Mise en défens 37 000 €</p> <p>Abreuvement 28 100 €</p> <p>Passages busés / hydrotubes / passages à gué 24 167 €</p> <p>Coût (HT) 139 328 €</p> <p>Mise en défens 32 328 €</p> <p>Abreuvements gravitaires 44 000 €</p> <p>Pompes à museaux 11 000 €</p> <p>Passages à gué 44 000 €</p> <p>Passages busés / hydrotubes 8 000 €</p>	0 €	89 267 €	89 267 €	89 267 €	0 €

Liens actions	F1, F3
Indicateurs de suivi de réalisation	Nombre de diagnostics réalisés
Indicateurs de suivi de résultats	Linéaire de cours d'eau mis en défens Nombre d'abreuvoirs installés
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	Suppression des points de transferts directs liés aux point d'abreuvement non aménagés 68 points d'abreuvements installés 29 points de traversée aménagées 18,5 kilomètres de linéaires mis en défens
Priorité	+++
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	Chambre d'Agriculture 16, Chambre d'Agriculture 87
Maîtres d'ouvrage	SMACA, Agriculteurs

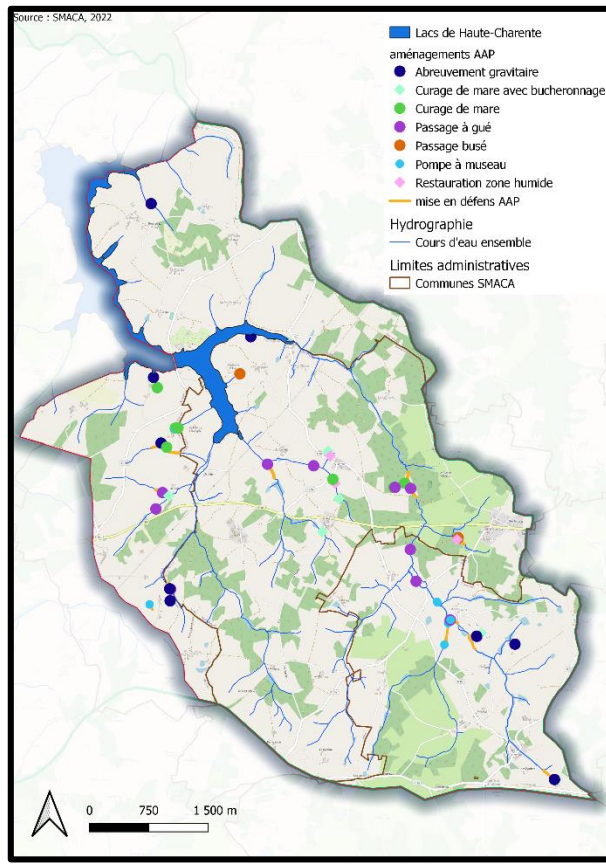
		A1	A2	A3	A4	A5
100%	Coût prévisionnel de l'action	449 328 €				
	Coût prévisionnel Stratégie Locale	0 €				
	Pilotage (coût reporté dans A1)	10 j				
	Animation MO	200 j				
Financiers et taux de financement						
Agence de l'eau Adour-Garonne						
<i>Région Nouvelle-Aquitaine</i>						
<i>Conseil départemental 16</i>						
<i>Conseil départemental 87</i>						
SMACA		<i>Action financée dans le cadre du PPG porté par le SMACA</i>				

Enjeu - Objectifs stratégiques	Réduire l'impact de l'agriculture
Constats	> En 2020, le diagnostic du SMACA a mis en évidence un manque de ripisylve sur le bassin versant de la Guerlie : 39% du linéaire sans ripisylve, 40% du linéaire avec une ripisylve peu dense et 75% du linéaire où la ripisylve est inférieure à 3m.
Objectifs de l'axe de travail	Réduction de l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau

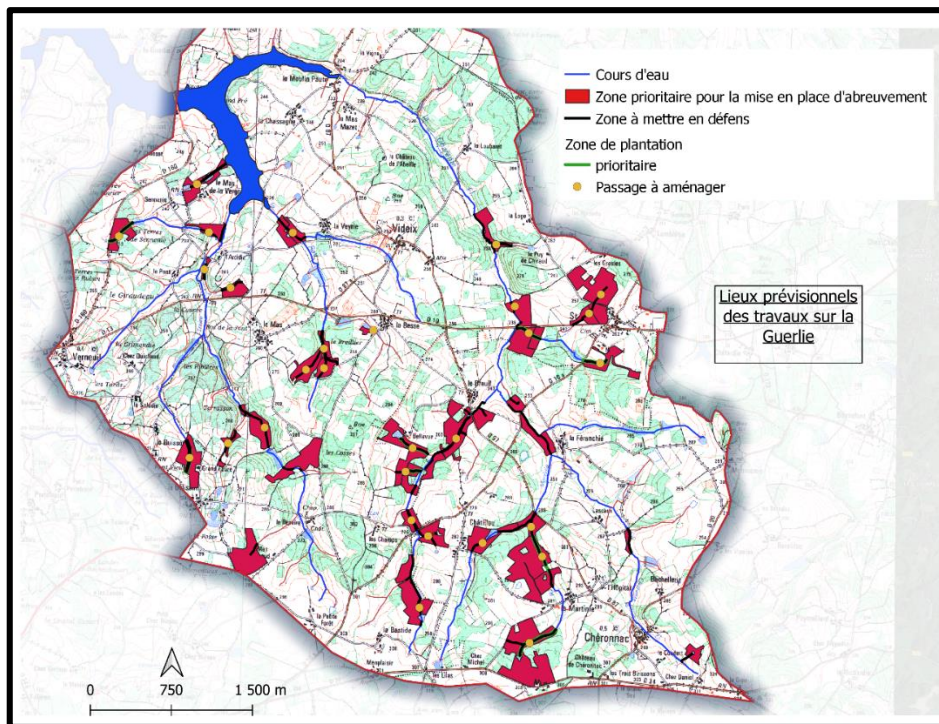
Descriptif et calendrier	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
> Se référer à la fiche action du PPG du SMACA FA9 Plantation d'une ripisylve.	PREVISIONNEL					
Inventaire des besoins à l'échelle de l'exploitation	Pilotage (jours)	1	1	1	1	1
> Tour d'exploitation par le SMACA avec les agriculteurs en ciblant les bords de cours d'eau afin de déterminer les besoins en terme de plantation et de gestion de la ripisylve > La plantation de ripisylve ne sera à privilégier que dans les cas où une régénération naturelle semble difficile, sinon une simple mise en défens sera mise en place (Cf. Fiche F1) > Lors du diagnostic pourra être abordé la question de la gestion et de la valorisation potentielle de la ripisylve (préservation de la ripisylve, exploitation en bois de chauffage, en broyat destiné au paillage des bâtiments d'élevage) en lien avec les actions proposées par le CIVAM CL et Prom'haies.	Coût	2 110 €	2 110 €	2 110 €	0 €	0 €
	Animation (jour)	10	10	10	0	0
Plantation de ripisylve	Coût (HT)	0 €	40 000 €	40 000 €	0 €	0 €
> Mise en œuvre des travaux de plantation de ripisylve en adéquation avec les travaux de mise en défens (Cf. Fiche F1)						

Liens actions	F1, F2
Indicateurs de suivi de réalisation	Nombre de diagnostics réalisés
Indicateurs de suivi de résultats	Linéaire de ripisylve plantée Linéaire de ripisylve entretenue
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	Plantation de 4 km
Priorité	+++
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	CIVAM CL, Prom'haies
Maîtres d'ouvrage	SMACA, Agriculteurs

		A1	A2	A3	A4	A5
Coût prévisionnel de l'action	86 330 €	2 110 €	42 110 €	42 110 €	0 €	0 €
	Coût prévisionnel Stratégie Locale	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Pilotage (coût reporté dans A1)	5 j	1 j	1 j	1 j	1 j
	Animation MO	30 j	10 j	10 j	0 j	0 j
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne					
	<i>Région Nouvelle-Aquitaine</i>					
	<i>Conseil départemental 16</i>					
	<i>Conseil départemental 87</i>					
	SMACA	Action financée dans le cadre du PPG porté par le SMACA				



Carte F2 : Emplacements prévisionnels des travaux, notamment de mise en défens et d'abreuvement, dans le cadre de la DIG portée par le SMACA (Source SMACA, 2022)



Carte F2 & F3 : Emplacements prévisionnels des travaux de mise en défens, abreuvement et plantation de ripisylve dans le cadre du PPG porté par le SMACA (source SMACA, 2022)

Enjeu - Objectifs stratégiques	Réduire l'impact de l'agriculture
Constats	> Le bassin versant présente une bonne densité bocagère mais l'implantation de nouvelles haies dans les zones les plus vulnérables limiterait les risques de transferts de polluants.
Objectifs de l'axe de travail	Réduction de l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau

Descriptif et calendrier	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
Action non financée par l'AEAG mais qui peut bénéficier d'autres sources de financement.	PREVISIONNEL					
Diagnostic bocager	Pilotage (jours)	1	1	1	1	1
> Réalisation de diagnostics bocagers sur les exploitations agricoles, en ciblant notamment les parcelles identifiées comme vulnérables face au ruissellement	Coût	Via AAP "Plantons des haies" ou autres dispositifs				
	Animation CA16 (jour)	15	15	15	15	15
	Animation CA87 (jour)	En fonction des opportunités				
	Animation Prom'haies (jour)	En fonction des opportunités				
> Accompagnement des agriculteurs dans leurs projets de plantation de haies > Présentation du label 'Haie' > Diffusion des guides de gestion des haies produits par l'AFAC, Prom'haie, les CIVAM ...						

Liens actions	D7, F1
Indicateurs de suivi de réalisation	Nombre de diagnostics réalisés Nombre de mètres linéaires de haie implantés
Indicateurs de suivi de résultats	Nombre de mètres linéaires de haie efficace implantés
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	Plantation de 1000 mètres linéaires de haies 5 diagnostics réalisés
Priorité	++
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	AAP Plantons des Haies en Nouvelle Aquitaine, Schéma des espaces naturels plantation de haies et d'arbres (CD16), autres ...
Maîtres d'ouvrages	CA16, CA87, Prom'haies Propriétaires fonciers

		A1	A2	A3	A4	A5
Coût prévisionnel de l'action	30 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Coût prévisionnel Stratégie Locale	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Pilotage (coût reporté dans A1)	5 j	1 j	1 j	1 j	1 j	1 j
Animation MO	75 j	15 j	15 j	15 j	15 j	15 j
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne	Action non financée par l'AEAG				
	Région Nouvelle-Aquitaine					
	Conseil départemental 16					
	Conseil départemental 87					
	Partenaires Agricoles	Via AAP "Plantons des haies" ou autres dispositifs				

Mobilisation des aides financières directes pour accompagner les agriculteurs

Enjeu - Objectifs stratégiques	Réduire l'impact de l'agriculture																																																																		
Constats	<p>> Différentes MAEC seront ouvertes sur le territoire du bassin de la Guerdie via les PAEC Zones Intermédiaires et Biodiversité portés par la Chambre d'Agriculture de Charente et le PAEC Elevage et prairies porté par la Chambre d'Agriculture de Haute-Vienne.</p> <p>> Les Paiements pour Services Environnementaux sont un outil de valorisation de la performance environnementale des exploitations agricoles. La mise en place de ces aides sur le territoire de la Guerdie est à envisager.</p>																																																																		
Objectifs de l'axe de travail	Réduction de l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau																																																																		
Descriptif et calendrier																																																																			
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Coût unitaire</th> <th>A1</th> <th>A2</th> <th>A3</th> <th>A4</th> <th>A5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">PREVISIONNEL</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">Mesures Agro-Environnementales et Climatiques</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Pilotage (jour)</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Coût</td> <td colspan="5" style="text-align: center;">Pris en charge via l'AAP MAEC</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Animation CA16 (jour)</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">12</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Animation CA87 (jour)</td> <td style="text-align: center;">30</td> <td style="text-align: center;">30</td> <td style="text-align: center;">30</td> <td style="text-align: center;">30</td> <td style="text-align: center;">30</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">Paiements pour Services Environnementaux</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Pilotage (jour)</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">Autres dispositifs</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Pilotage (jour)</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> </tbody> </table>	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5	PREVISIONNEL						Mesures Agro-Environnementales et Climatiques						Pilotage (jour)	5	5	5	5	5	Coût	Pris en charge via l'AAP MAEC					Animation CA16 (jour)	12	12	12	12	12	Animation CA87 (jour)	30	30	30	30	30	Paiements pour Services Environnementaux						Pilotage (jour)	0	5	5	2	2	Autres dispositifs						Pilotage (jour)	3	3	3	3	3
Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5																																																														
PREVISIONNEL																																																																			
Mesures Agro-Environnementales et Climatiques																																																																			
Pilotage (jour)	5	5	5	5	5																																																														
Coût	Pris en charge via l'AAP MAEC																																																																		
Animation CA16 (jour)	12	12	12	12	12																																																														
Animation CA87 (jour)	30	30	30	30	30																																																														
Paiements pour Services Environnementaux																																																																			
Pilotage (jour)	0	5	5	2	2																																																														
Autres dispositifs																																																																			
Pilotage (jour)	3	3	3	3	3																																																														

Liens actions	F2, F3, F4
Indicateurs de suivi de réalisation	Ouverture de MAEC Engagement de la réflexion sur les PSE
Indicateurs de suivi de résultats	Nombre d'exploitations engagées
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	18 exploitations et 180 hectares engagés via le PAEC déposé par la CA16
Priorité	+++
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	CA16, CA87
Maître d'ouvrage	EPTB Charente

		A1	A2	A3	A4	A5	
	Coût prévisionnel de l'action	84 000 €	Pris en charge via l'AAP MAEC				
	Coût prévisionnel Stratégie Locale	0 €	0 j	0 j	0 j	0 j	
	Pilotage (coût reporté dans A1)	54 j	8 j	13 j	13 j	10 j	10 j
	Animation partenaires	210 j	42 j	42 j	42 j	42 j	42 j
	Animation MO	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j
			100%				
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Adour-Garonne	<i>Action non financée par l'AEAG</i>					
	Région Nouvelle-Aquitaine						
	Conseil départemental 16						
	Conseil départemental 87						
	EPTB Charente						

TABLEAU DE BORD FINANCIER
Stratégie Locale du bassin versant de la Guerlie 2023-2027

Ne prend pas en compte les actions financées via d'autres appels à projets (RECEMA, feuille de route Gestion Quantitative, PPG du SMACA, AAP MAEC...)

Les financements de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sont indiqués uniquement pour l'année 2023 et seront mis à jour annuellement selon les modalités du 11ème et 12ème programmes d'intervention pour les années suivantes.

Axes de travail (= objectifs opérationnels)	ACTIONS	MO	Plan de financement							Agence de l'Eau Adour-Garonne 2023 uniquement	Région Nouvelle Aquitaine	Conseil Départemental 16	Conseil Départemental 87	Maîtres d'ouvrages Sur 5 ans					
			Coût					Total (5 ans)	%						Montant	%	Montant	%	Montant
			2023	2024	2025	2026	2027												
Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre des actions	A1	Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre des actions	EPTB Charente (0,36 ETP) en partenariat CDC CL et CDC POL	14 843,98 €	17 163,35 €	16 931,41 €	16 815,45 €	16 699,48 €	82 453,66 €	50%	8 860,00 €				50%	41 226,83 €			
Sensibilisation et information du grand public	B1	Sensibilisation et information du grand public	EPTB Charente	2 852,00 €	4 856,00 €	1 924,00 €	2 204,00 €	2 156,00 €	13 992,00 €	50%	1 426,00 €				50%	6 996,00 €			
Amélioration des connaissances	C1	Suivi hydrologique de la retenue de la Guerlie et de la qualité de l'eau	EPTB Charente	928,00 €	232,00 €	232,00 €	812,00 €	696,00 €	2 900,00 €	50%	464,00 €				50%	1 450,00 €			
	C2	Analyse de la colonne de sédiments de la retenue de la Guerlie		0,00 €	928,00 €	928,00 €	0,00 €	0,00 €	1 856,00 €	50%	928,00 €				50%	928,00 €			
Renouvellement de la masse d'eau	C3	Renouvellement de la masse d'eau par vidange partielle		1 160,00 €	1 160,00 €	1 160,00 €	0,00 €	1 160,00 €	4 640,00 €	50%	580,00 €				50%	2 320,00 €			
	C4	Renouvellement de la masse d'eau par vidange totale		0,00 €	0,00 €	1 624,00 €	47 088,00 €	5 232,00 €	53 944,00 €	50%	0,00 €				50%	8 016,00 €			
		>> Animation + Analyse des sédiments >> Pêche de sauvetage						16 032,00 € 45 000,00 €	50% 0%	0,00 € 0,00 €				50% 100%	8 016,00 € 45 000,00 €				
Gestion des blooms de cyanobactérie	C5	Etude de faisabilité et mise en place de dispositifs curatifs	EPTB Charente	0,00 €	2 320,00 €	56 928,00 €	928,00 €	928,00 €	61 104,00 €										
		>> Animation >> Matériel dispositifs curatifs							10 298,00 € 56 000,00 €	50% 0%	0,00 € 0,00 €				50% 100%	5 104,00 € 56 000,00 €			
Optimisation de la fonctionnalité des zones humides tampon	C6	Acquisition foncière de parcelles en abord immédiat de la retenue	EPTB Charente	232,00 €	1 569,50 €	1 569,50 €	1 801,50 €	1 801,50 €	6 974,00 €	50%	116,00 €				50%	6 974,00 €			
		>> Animation >> Acquisition foncière							13 948,00 € 5 350,00 €	50% 80%	0,00 € 0,00 €				50% 20%	1 070,00 €			
	C7	Gestion et suivi des zones humides tampons		38 196,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38 196,00 €	50%	19 098,00 €				50%	19 098,00 €			
Réduction de l'impact des plans d'eau sur le réseau hydrographique	D1	Réalisation/mise à jour de l'inventaire des plans d'eau et sensibilisation des propriétaires	SMACA																
	D2	Effacement de plans d'eau																	
Optimisation de la fonctionnalité des zones humides des versants	D3	Réalisation/mise à jour de l'inventaire des zones humides des versants	SMACA																
	D4	Acquisition foncière de zones humides des versants	CEN NA	3 500,00 €	20 060,00 €	20 060,00 €	16 560,00 €	16 560,00 €	76 740,00 €										
		>> Animation >> Acquisition foncière								36 740,00 € 8 000,00 €	50% 80%	1750 0				50% 20%	18370 1600		
D5	Gestion des zones humides des versants		0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 500,00 €	13 500,00 €	69 000,00 €	50%	0				50%	34500				
Optimisation du réseau bocager	D6	Plan agro-environnemental à l'échelle intercommunale	EPTB Charente	8 428,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00 €	30 928,00 €	50%	4 214,00 €				50%	15464			
Réduction de l'impact de l'assainissement sur la qualité de l'eau	E1	Résolution des disfonctionnements de l'assainissement collectif (Uniquement travaux)	CDC POL			140 255,00 €			140 255,00 €	50%	69 580,00 €				50%	70127,5			
	E2	Mise aux normes de l'assainissement non collectif	CDC CL, CDC POL	5 298,00 €	5 298,00 €	5 298,00 €	5 298,00 €	5 298,00 €	26 490,00 €	0%	0				100%	26490			
Réduction de l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau	F1	Accompagnement collectif des agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques	CIVAM CL, CA87	20 400,00 €	20 400,00 €	20 400,00 €	20 400,00 €	20 400,00 €	102 000,00 €	50%	10 200,00 €				50%	51000			
	F2	Limitation de l'accès des bovins aux cours d'eau	SMACA																
	F3	Plantation et gestion de la ripisylve																	
	F4	Accompagnement des projets de plantation de haies à l'échelle de l'exploitation	CA16, CA87, Prom'haies																
	F5	Mobilisation des aides financières directes pour accompagner les agriculteurs	CA16, CA87, EPTB Charente																
TOTAL				236 092,98 €	81 486,85 €	134 554,91 €	174 906,95 €	84 430,98 €	711 472,66 €		117 216,00 €					411 734,33 €			